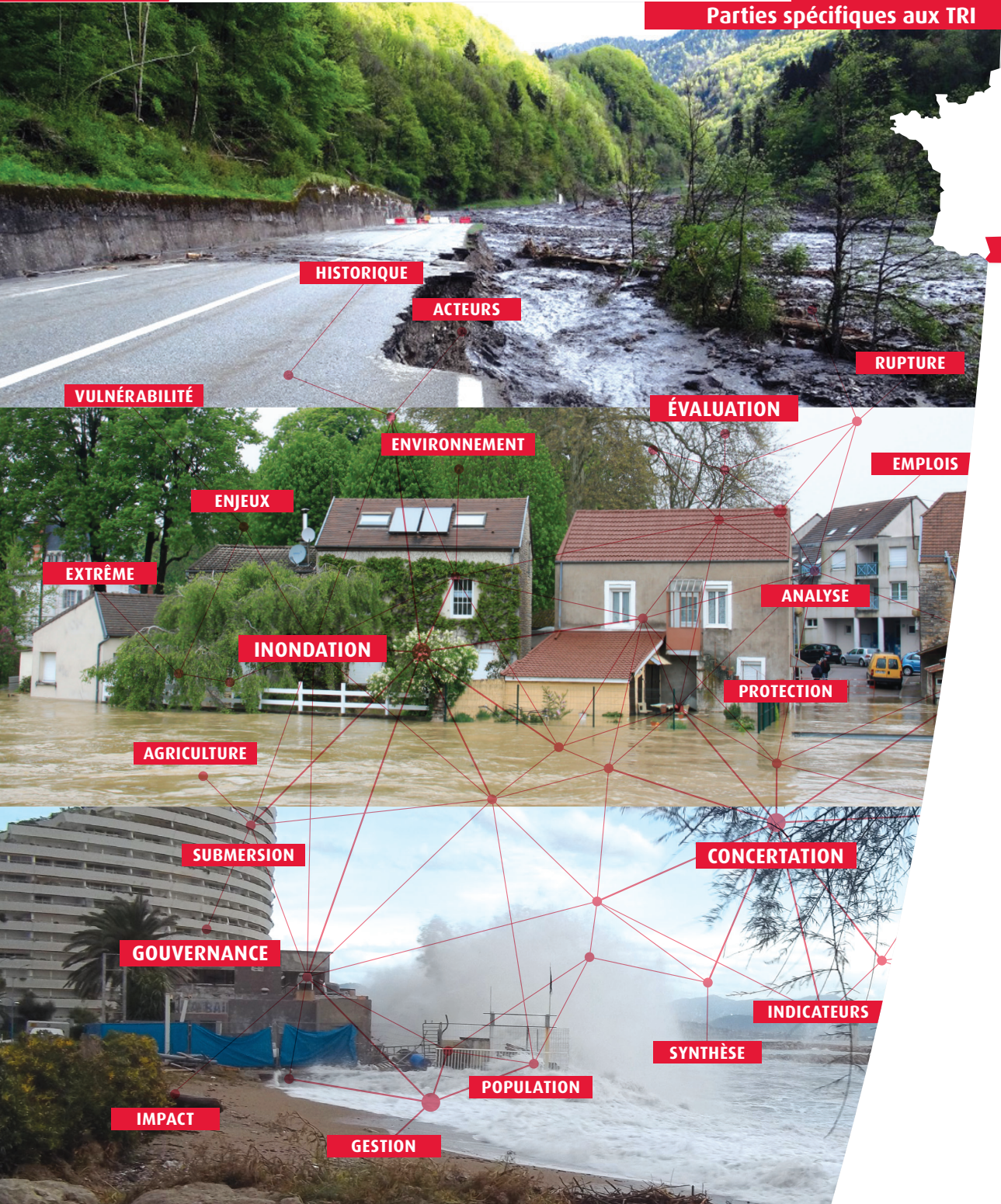


Plan de Gestion des Risques d'Inondation 2016-2021

Bassin Rhône-Méditerranée

VOLUME 2

Parties spécifiques aux TRI





SOMMAIRE

TERRITOIRES À RISQUE IMPORTANT D'INONDATION DES AUTRES AFFLUENTS DU RHÔNE	79
TRI d'Annemasse - Cluses et de la haute vallée de l'Arve	80
1 - Présentation du TRI	80
2 - État des démarches en cours au regard des principaux leviers de la politique de gestion des risques d'inondation	88
3 - Synthèse des objectifs pour la stratégie locale	89
TRI d'Annecy	92
1 - Présentation du TRI	92
2 - État des démarches en cours au regard des principaux leviers de la politique de gestion des risques d'inondation	97
3 - Synthèse des objectifs pour la stratégie locale	97
TRI de Chambéry - Aix-les-Bains	100
1 - Présentation du TRI	100
2 - État des démarches en cours au regard des principaux leviers de la politique de gestion des risques d'inondation	105
3 - Synthèse des objectifs pour la stratégie locale	105
TRI de Saint-Étienne	108
1 - Présentation du TRI	108
2 - État des démarches en cours au regard des principaux leviers de la politique de gestion des risques d'inondation	113
3 - Synthèse des objectifs pour la stratégie locale	113
TRI d'Alès	114
1 - Présentation du TRI	114
2 - État des démarches en cours au regard des principaux leviers de la politique de gestion des risques d'inondation	119
3 - Synthèse des objectifs pour la stratégie locale	120



TERRITOIRES À RISQUE IMPORTANT D'INONDATION DES AUTRES AFFLUENTS DU RHÔNE

TRI **ANNEMASSE - CLUSES**
LA HAUTE VALLÉE DE L'ARVE

TRI **ANNECY**

TRI **CHAMBÉRY - AIX-LES-BAINS**

TRI **SAINT-ÉTIENNE**

TRI **TRI D'ALÈS**



Vue sur le lac du Bourget
Crédit : P. Gaydou



Le lac d'Annecy
Crédit : ©Laurent Mignaux/Terra



Berges de la rivière la Cèze
Crédit : ©Laurent Mignaux/Terra

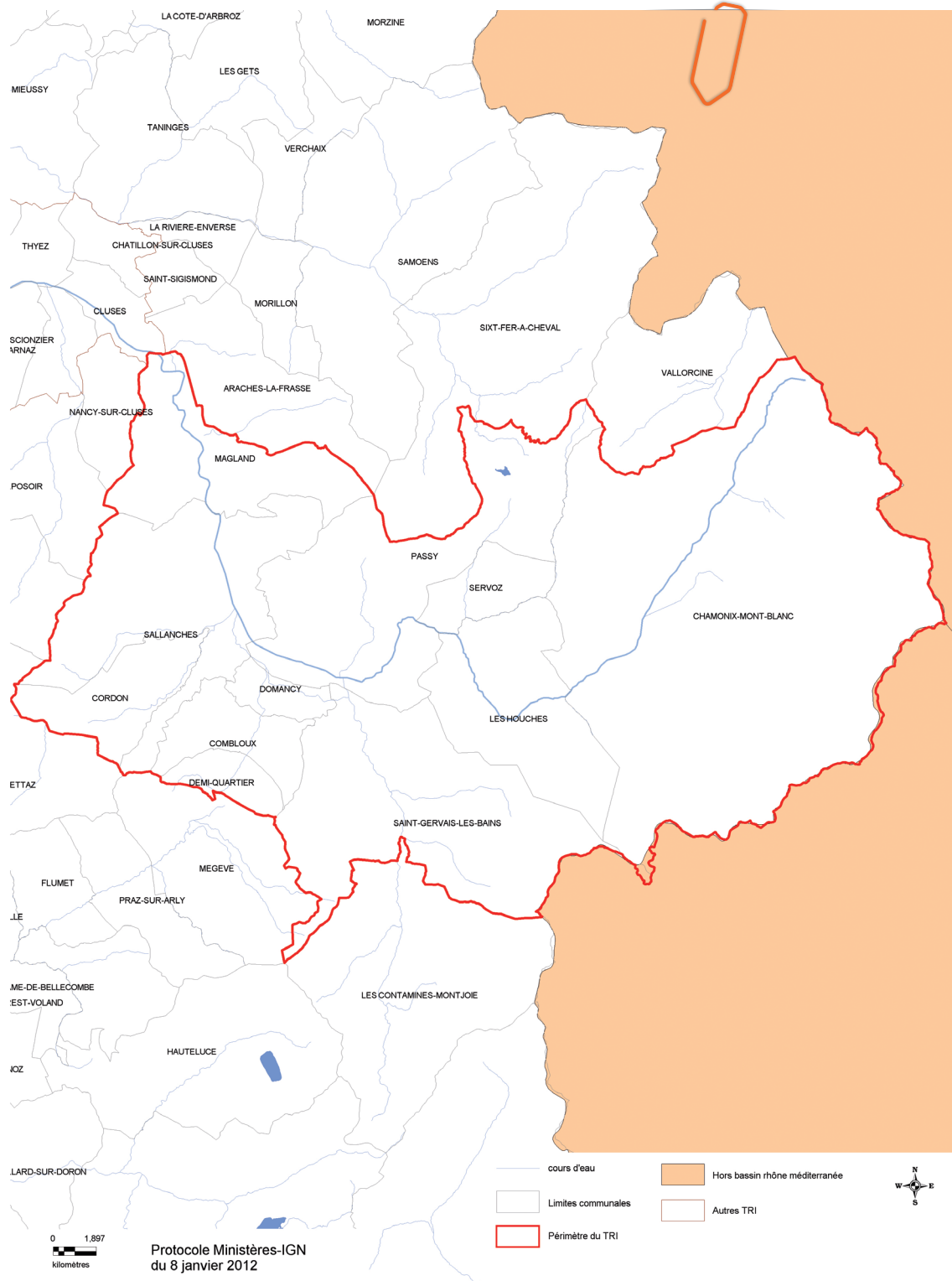
TRI D'ANNEMASSE - CLUSES ET DE LA HAUTE VALLÉE DE L'ARVE

1 Présentation du TRI

Périmètre du TRI d'Annemasse - Cluses - Carte de situation des communes concernées



Périmètre du TRI de la haute vallée de l'Arve - Carte de situation des communes concernées



Protocole Ministères-IGN
du 8 janvier 2012

Description du TRI

→	Type d'aléa (à l'origine de l'identification du TRI)	Débordements de cours d'eau pour : - l'Arve - le Giffre - le Foron du Chablais Genevois ou Foron de Gaillard
→	Région	Rhône-Alpes
→	Département	Haute-Savoie
→	Composition administrative	Intercommunalités * Communauté d'agglomération Annemasse-Les Voirons-Agglomération, CC du Val d'Arly, CC du pays du Mont-Blanc, CC de la vallée de Chamonix, CC Cluses Arve et Montagne, CC Arve et Salève, CC de la Vallée Verte, CC des quatre rivières, CC du Genevois, CC Faucigny-Glières, CC du pays rochois, CC des montagnes du Giffre Communes Passy, Sallanches, Cordon, Domancy, Combloux, Demi-Quartier, Saint-Gervais-les-Bains, Magland, Servoz, Les Houches, Chamonix-Mont-Blanc, Cluses, Chatillon-sur-Cluses, Scionzier, Marnaz, Thyez, Marignier, Vougy, Ayse, Bonneville, Saint-Pierre-en-Faucigny, Faucigny, Arenthon, Amancy, Saint-Laurent, Saint-Sixt, La Roche-sur-Foron, Etau, Cornier, Pers-Jussy, Scientrier, Contamine-sur-Arve, Reignier, Nangy, Marcellaz, Fillinges, Bonne, Arthaz-Pont-Notre-Dame, Lucinges, Saint-André-de-Boège, Boège, Machilly, Saint-Cergues, Cranves-Sales, Juvigny, Ville-la-Grand, Ambilly, Gaillard, Annemasse, Vétraz-Monthoux, Etrembières, Monnetier-Mornex, Bossey, Collonges-sous-Salèves, Archamp, Neydens, Saint-Julien-en-Genevois
→	Population/part de la population en EAIP	128 195 / 55,8 %
→	Emplois/part des emplois en EAIP	74 197 / 74,45 %
→	Dates des principaux événements du passé	Crues récentes : octobre 1988, février 1990, juillet 1996 (Arve) ; juillet 1987 (Borne), octobre 1981, août 2003, février 2004, août 2005, septembre 2006, juillet 2007 (Giffre)
→	Spécificité du territoire	Proche de l'agglomération genevoise, et au pied du massif du Mont-Blanc, ce territoire est soumis à une très forte pression urbaine. Contrainte par un relief marqué, celle-ci tend à une consommation de l'espace en vallée et sur les piémonts. L'attractivité touristique est également forte, notamment sur les hauts-bassins (vallée de Chamonix), en période estivale comme hivernale. Celle-ci peut engendrer de fortes fluctuations de population. La spécificité de territoire de montagne est à relever. Elle conduit à des crues torrentielles rapides à forte composante en matériaux solides. Les écoulements sont également alimentés par les fontes nivale et glaciaire. Selon le projet de DTADD Alpes du Nord, le Genevois haut-savoyard est très dépendant économiquement de Genève et son rôle doit s'apprécier en fonction des atouts et fragilités liés à sa position transfrontalière. Il doit se conforter en s'appuyant sur son potentiel technologique avec le centre international d'Archamps. L'industrie traditionnelle (mécanique, pharmacie...) repose sur des filiales de grands groupes et de nombreuses PME-PMI. Par ailleurs, la vallée de l'Arve, très industrielle, est un des plus importants centres à l'échelle mondiale du décolletage, avec plus de 600 entreprises. L'Arve s'écoule en grande majorité sur le territoire français. Toutefois, son dernier tronçon avant sa confluence avec le Rhône se situe sur territoire suisse et traverse le cœur de l'agglomération genevoise ou les enjeux en matière de potentiel de dégâts sont très importants. Cette situation nécessite une forte collaboration transfrontalière pour assurer la cohérence des programmes de protection contre les crues tant pour les aspects hydrauliques que pour ceux liés au transport solide.

* CC : communauté de communes

Principaux résultats de la cartographie du TRI

Le 20 décembre 2013, le préfet coordonnateur de bassin a arrêté la cartographie de ces TRI suite à une consultation des parties prenantes de deux mois qui a été menée entre le 15 septembre 2013 et le 15 novembre 2013.

Cours d'eau cartographiés

Sur ces TRI, l'Arve, le Giffre et le Foron de Gaillard sont les cours d'eau prépondérants.

Synthèse des cartes de risque du TRI

L'ensemble des cartographies arrêtées pour le TRI est consultable sur internet à l'adresse suivante : <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/inondations/cartes.php>

L'analyse des cartes de risques d'inondation apporte des estimations de la population permanente et des emplois dans les différentes surfaces inondables, au sein de chaque commune des TRI. Le tableau ci-dessous apporte une synthèse de cette évaluation à l'échelle des TRI. En outre, ces résultats sont complétés par une comparaison de ces résultats avec la population communale totale et la population saisonnière moyenne.

Habitants permanents en 2010	257 991		
Taux d'habitants saisonniers	1,26		
Scénario	Fréquent	Moyen	Extrême
Habitants permanents en zone inondable	507	9 412	18 193
Emplois en zone inondable*	Entre 563 et 1 030	Entre 6 592 et 10 649	Entre 13 597 et 21 325

* L'évaluation du nombre d'emplois présents dans les différentes surfaces inondables se présente sous forme de fourchette (minimum-maximum). Elle a été définie en partie sur la base de données SIRENE de l'INSEE. L'exploitation de ce fichier qui ne mentionne pas les effectifs salariés ni ne géolocalise ses données contraint à une présentation de l'estimation sous forme d'intervalle.

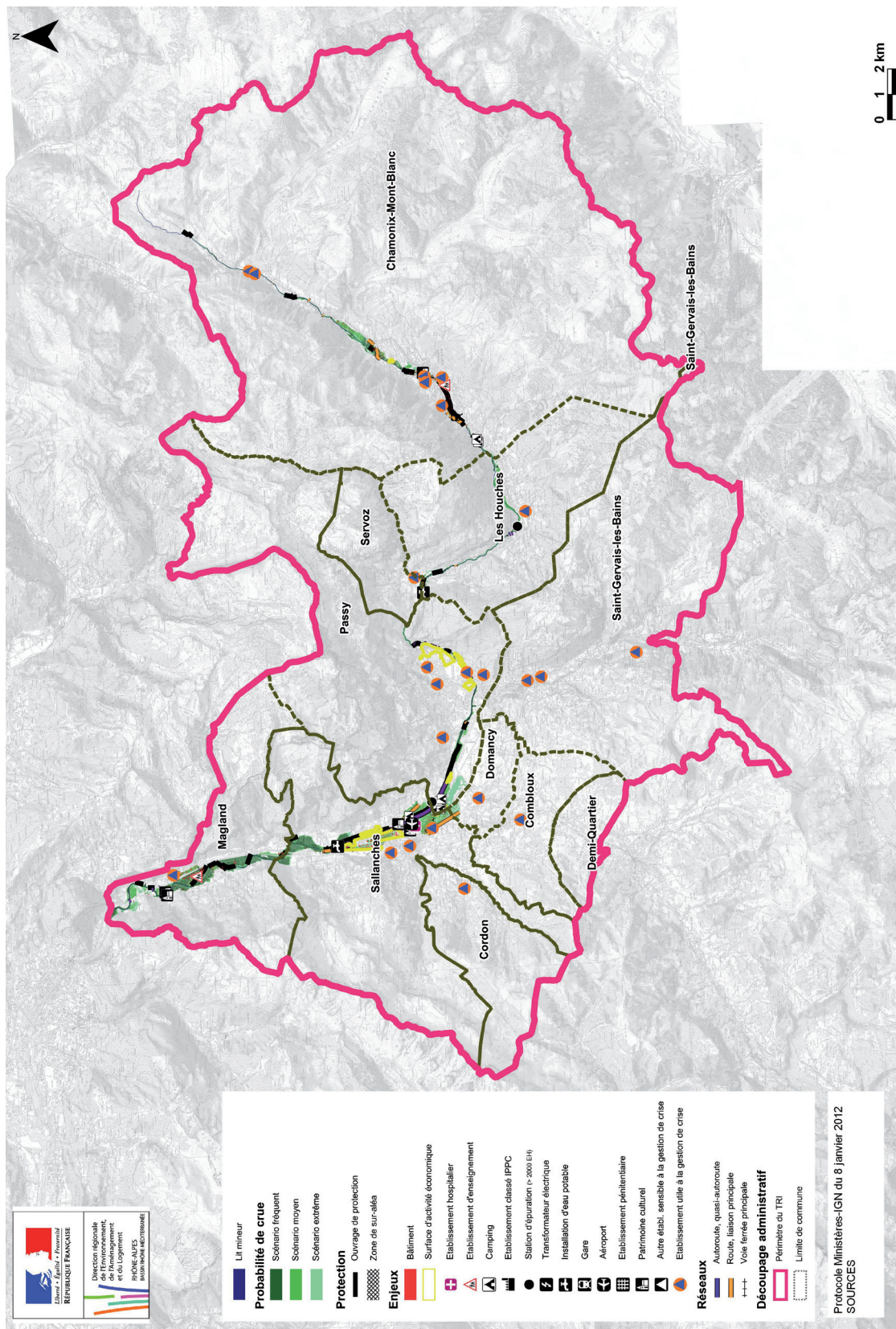
Sur les 26 communes riveraines de l'Arve, 133 hectares de zones à enjeux sont aujourd'hui exposés en cas de crues centennales de l'Arve. D'autre part près de 30 000 personnes résident à l'arrière de digues.

Domages sur les enjeux habitats et activités économiques en crue centennale :

Secteurs étudiés dans l'ACB du PAPI	Habitat	Activités économiques
Haute vallée de l'Arve	11 M€	5,5 M€
Moyenne vallée de l'Arve	4 M€	2,5 M€
Giffre	5,5 M€	3 M€
Foron de Gaillard	4 M€	1 M€

↳ **TRI de la haute vallée de l'Arve**

Carte de risque
Débordement de cours d'eau



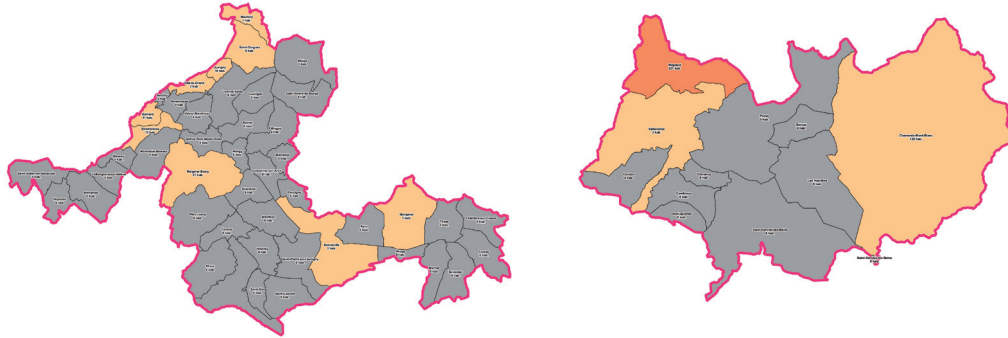
Les cartes ci-dessous présentent la répartition communale des habitants en zone inondable pour chacune des 3 occurrences de crues cartographiées.

↘ **TRI d'Annemasse - Cluses et de la haute vallée de l'Arve**

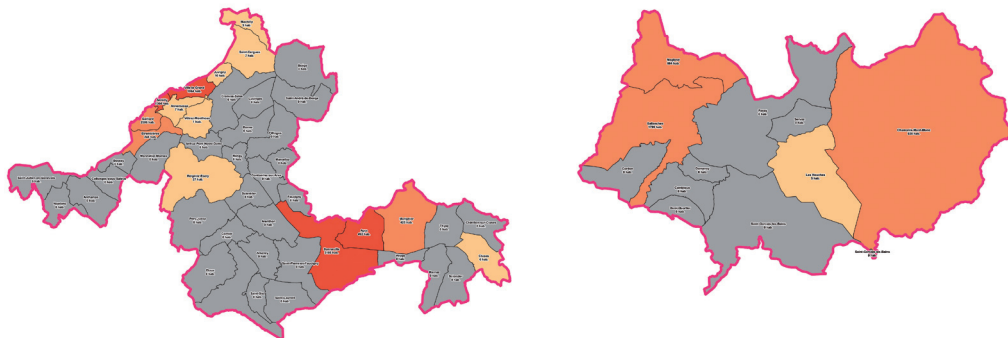
Débordement de cours d'eau

Indicateurs - **Part des habitants impactés**

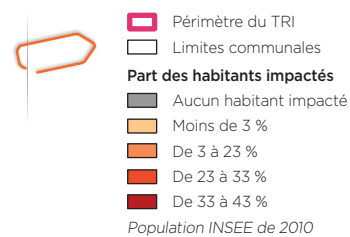
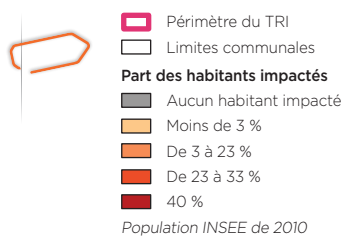
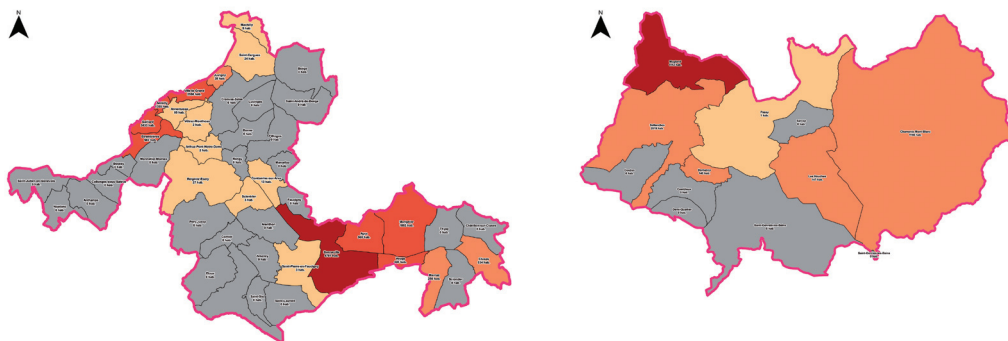
↘ SCÉNARIO FRÉQUENT



↘ SCÉNARIO MOYEN



↘ SCÉNARIO EXTRÊME



Protocole Ministères - IGN du 8 janvier 2012

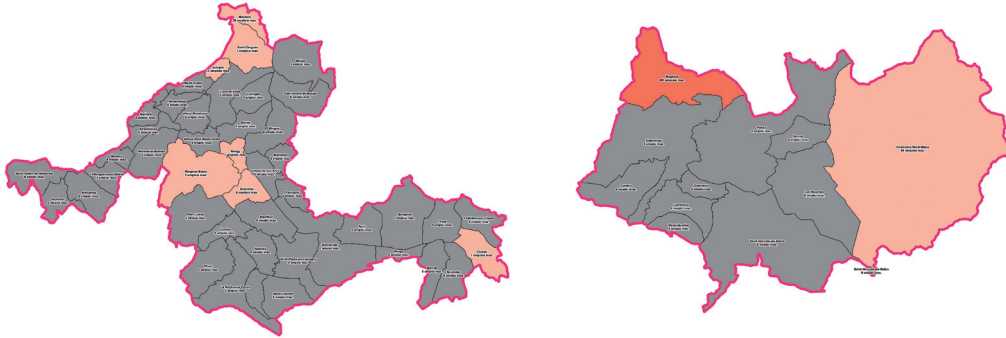
Les cartes ci-dessous présentent la répartition communale des emplois en zone inondable pour chacune des 3 occurrences de crues cartographiées.

↘ **TRI d'Annemasse - Cluses et de la haute vallée de l'Arve**

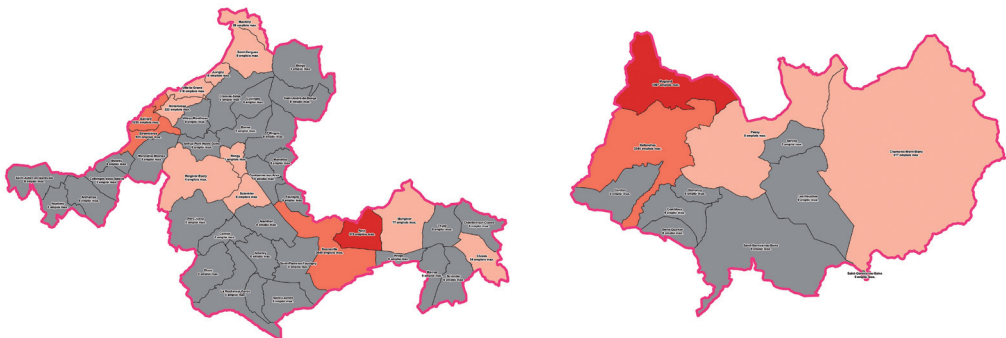
Débordement de cours d'eau

Indicateurs - **Part des emplois impactés**

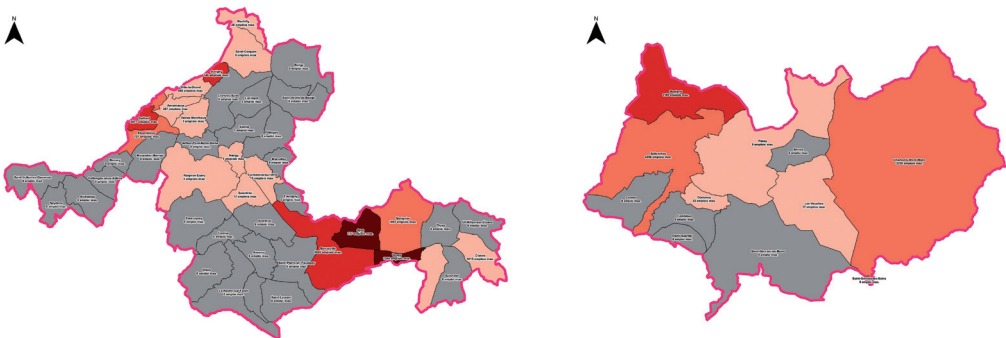
↘ SCÉNARIO FRÉQUENT



↘ SCÉNARIO MOYEN



↘ SCÉNARIO EXTRÊME



Protocole Ministères - IGN du 8 janvier 2012



- Périmètre du TRI
 - Limites communales
 - Part des emplois impactés**
 - Aucun habitant impacté
 - Moins de 10 %
 - De 10 à 45 %
 - De 45 à 65 %
 - De 65 à 71 %
- Base de données SIRENE

2 État des démarches en cours au regard des principaux leviers de la politique de gestion des risques d'inondation

Exposition du territoire aux risques inondations

Le risque inondation sur les TRI du bassin de l'Arve est lié essentiellement à des risques de débordement de la plupart des cours d'eau principaux lors de crues torrentielles rapides à fort charriage solide. Il est marqué par le caractère montagneux des bassins versants.

Certains torrents en tête de bassins sont par ailleurs sujets à la formation de laves torrentielles, ou à des crues violentes liées à la rupture de poches d'eau glaciaires.

Le nombre d'habitants permanents sur le bassin versant de l'Arve est estimé à 317 000 en 2009, avec une croissance moyenne de 4 200 habitants par an depuis 1999. La population et les activités économiques se concentrent dans le bassin genevois et dans la vallée de l'Arve. Les communes rurales sont quant à elles concernées par un phénomène de diffusion urbaine.

La croissance démographique à l'échelle du bassin devrait se poursuivre dans les années à venir. La capacité d'accueil touristique augmente également. Cette croissance, et le développement associé du territoire, induit une forte pression urbaine et une augmentation potentielle des enjeux exposés aux inondations.

L'extension des surfaces urbanisées conduit également à une augmentation du ruissellement urbain, qui peut également être une composante du risque inondation sur le territoire.

Enfin, en termes de risques hydrauliques, le territoire est par ailleurs confronté aux incertitudes liées aux répercussions du changement climatique sur l'aléa.

Gestion des risques inondation

Le SM3A apparaît comme la structure représentative du bassin versant de l'Arve en matière de gestion des eaux, reconnue par les collectivités locales, les autres partenaires territoriaux (département, Agence de l'eau Rhône-Méditerranée, région...), et l'État, pour sa légitimité à intervenir sur les cours d'eau et à piloter différents outils de planification ou opérationnels dans ce domaine. Il a obtenu début 2012 la reconnaissance du statut d'EPTB.

De 1995 à 2006, le SM3A a porté le contrat de rivière Arve, intégrant un volet hydraulique avec la réalisation d'ouvrages de protection contre les crues. Depuis 2012, le SM3A porte le contrat de rivière du Giffre et du Risse. D'autres démarches de contrats de rivière ont également permis de prendre en compte le risque inondation sur d'autres cours d'eau du territoire : le contrat du Foron de Gaillard porté par le SIFOR, et le contrat "entre Arve et Rhône" porté par la communauté de communes du Genevois.

Afin de poursuivre les actions de prévention du risque inondation et la réflexion sur la gestion de ce risque, les différentes structures gestionnaires de cours d'eau (SM3A, SIFOR, CCG...) ont présenté une candidature PAPI sur le périmètre du SAGE, soit sur une superficie de 2 164 km².

Ce PAPI a été labellisé le 2 janvier 2013 par la CMI. Le SM3A en est la structure pilote. La gouvernance du PAPI mobilise les commissions du SAGE en charge des travaux sur les risques inondation.

Stratégie du PAPI

Le programme retenu est défini sur une durée de 6 ans. Il représente 57 actions pour un montant total de 27,4 millions d'euros HT.

Ce programme n'a pas pour ambition de traiter de manière exhaustive et définitive les problématiques des risques inondation sur le territoire, mais de participer à l'instauration d'une conscience du risque homogène tout en soutenant les démarches des maîtres d'ouvrages confrontés à la nécessité de répondre à ces risques.

Il constitue un premier outil opérationnel pensé à l'échelle du bassin versant pour faire progresser l'ensemble du territoire vers une meilleure gestion des risques inondation. Il est le fruit de la connaissance acquise par les différentes collectivités en charge de contrats de rivière, des politiques nationales réglementaires et de sécurité civile, et d'une réflexion stratégique globale qui continuera à se construire de manière concertée dans le cadre du SAGE qui doit être adopté en 2015.

La stratégie d'actions du PAPI du territoire du SAGE de l'Arve est formulée en trois volets :

1 Améliorer la prévention et la prévision pour mieux vivre avec le risque

Les efforts de prévention consistent au préalable à acquérir une meilleure connaissance des risques hydrauliques sur les sous-bassins versants jusqu'à présent peu étudiés.

Ils reposent d'autre part sur une stratégie de communication et de sensibilisation visant à imprégner le territoire d'une réelle conscience du risque inondation.

La prévision des crues est à développer pour doter le territoire d'outils d'aide à la décision et d'alerte. Ce travail est ambitieux dans le contexte de crues rapides.

Par ailleurs, une démarche diagnostic est à mener pour caractériser la vulnérabilité des enjeux exposés aux risques inondation. Ce diagnostic conduira à dégager les pistes possibles d'actions pour réduire la vulnérabilité du territoire et ainsi mieux le préparer à faire face aux inondations.

2 Poursuivre les opérations de protection contre les risques tout en réduisant l'impact des dispositifs de protection sur l'environnement

La stratégie de protection est basée en premier lieu sur la mobilisation de champs d'expansion de crues en amont des zones exposées. Des optimisations du fonctionnement de ces espaces seront recherchées dans le cadre du PAPI, en termes d'efficacité hydraulique, de gain pour la sécurisation des populations, de plus-value environnementale, et de montants financiers des opérations.

Dans le même temps, la réalisation ou la reprise d'ouvrages de protection directe s'avère nécessaire au droit de certains secteurs fortement exposés. Une attention particulière est d'autre part à porter à la surveillance et à l'entretien des endiguements, qui protègent de nombreux enjeux sur le bassin.

Enfin le PAPI intègre les risques liés au transport solide torrentiel. Il prévoit la définition et la mise en œuvre de plans de gestion géomorphologiques des cours d'eau alliant interventions sur les matériaux pour la sécurisation des traversées urbaines, et préservation des équilibres sédimentaires. Sur les têtes de bassins une stratégie de rétention des matériaux à l'amont des zones à enjeux est par ailleurs définie.

3 Garantir la non-aggravation en intégrant le risque à l'aménagement du territoire

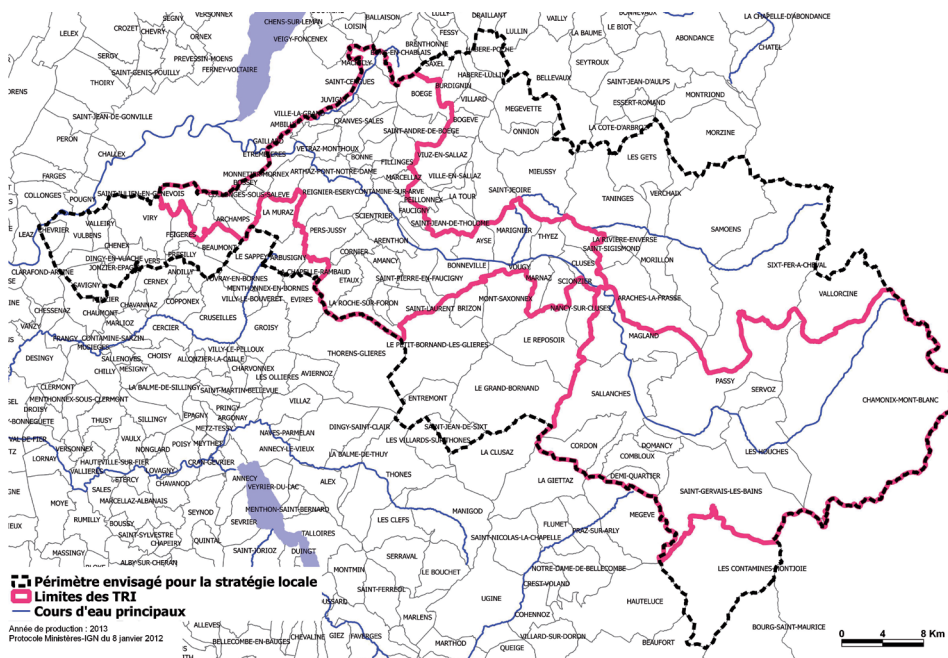
L'animation du PAPI et les espaces de discussion et de communication autour du risque qu'il privilégie doit constituer un socle pour une bonne prise en compte des connaissances dans les documents d'urbanisme et la visée d'un objectif de non-aggravation du risque inondation dans le développement futur des territoires.

La gestion des risques à l'échelle transfrontalière a déjà été prise en compte notamment dans le contrat de rivière du Foron. En effet, l'ensemble des acteurs de l'eau, tant français que suisses, a permis l'élaboration du contrat de rivière transfrontalier du Foron du Chablais Genevois dont le pilotage est assuré par le SIFOR (syndicat intercommunal de Foron du Chablais Genevois) pour les communes françaises et par le DETA (département de l'environnement, des transports et de l'agriculture) pour les communes suisses mettant en place des actions de gestion des eaux sur l'amont du bassin versant afin de maîtriser les débits à l'aval.

3 Synthèse des objectifs pour la stratégie locale

3-1 Périmètre de la stratégie locale de gestion des risques pour les TRI du bassin de l'Arve¹

Le périmètre retenu pour la stratégie locale est celui du PAPI du territoire du SAGE de l'Arve.



¹ En application de l'article R566-14 du CE

3-2 Objectifs pour la stratégie locale de gestion des risques d'inondation du TRI

Les objectifs de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation sont répartis en 5 catégories établies en cohérence avec les grands objectifs du PGRI Rhône-Méditerranée.

GRAND OBJECTIF 1

Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

- 1.1 Intégrer les nouvelles connaissances des risques dans les PPRI et PPRN révisés et les documents d'urbanisme, en tenant compte des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau.
- 1.2 Identifier les principaux pôles de vulnérabilité et prioriser les actions de réduction de la vulnérabilité.
- 1.3 Poursuivre la mise en œuvre d'une politique de maîtrise foncière dans un objectif de maintien des espaces de bord de cours d'eau libres d'enjeux sensibles aux inondations.

GRAND OBJECTIF 2

Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

- 2.1 Préserver et optimiser si possible le potentiel d'écrêtement des crues des plaines non urbanisées, action conduite en associant les acteurs du monde agricole.
- 2.2 Sur les têtes de bassin, retenir en amont des zones exposées les volumes solides excédentaires induisant un risque supplémentaire d'inondations, tout en limitant l'impact sur la continuité du transit sédimentaire.
- 2.3 Garantir un niveau adapté de protection de zones à enjeux forts :
 - en lien avec des opérations d'amélioration du fonctionnement hydromorphologique de la rivière (abaissement de seuils, restauration d'espaces de mobilité...),
 - reprise ou rehausse d'ouvrages limitant, suppression ou relocalisation,
 - lorsque cela s'avère nécessaire, par de nouveaux systèmes d'endiguements locaux,
 - par un suivi rigoureux du système d'endiguement (surveillance, entretien).

GRAND OBJECTIF 3

Améliorer la résilience des territoires exposés

- 3.1 Développer une culture du risque et sensibiliser aux bonnes pratiques d'aménagement et d'occupation du territoire.
- 3.2 Développer des stratégies de prévision pertinentes dans un contexte de crues rapides et de bassin versant de montagne.
- 3.3 Surveiller les cotes des fonds des lits et intervenir en cas d'engravement pour la sécurisation des zones sensibles.
- 3.4 Faire des plans communaux de sauvegarde de véritables outils opérationnels.

GRAND OBJECTIF 4

Organiser les acteurs et les compétences

- 4.1** Adapter l'organisation actuelle de gestion du risque inondation à la mise en place de la nouvelle compétence GEMAPI introduite par la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles du 19 décembre 2013.
- 4.2** Doter le territoire d'une stratégie de gestion du risque inondation concertée et partagée, inscrite dans le SAGE.
- 4.3** Rechercher une cohérence de gestion des ouvrages pour garantir la fonctionnalité des systèmes de protection.
- 4.4** Maintenir et renforcer les échanges transfrontaliers :
 - **maintenir et renforcer les mécanismes existants** (participation du Canton de Genève au SAGE de l'Arve et à la communauté transfrontalière de l'eau) notamment au niveau du plan de gestion sédimentaire de l'Arve dont l'agglomération genevoise est fortement dépendante,
 - **harmoniser les éléments techniques** afin de garantir une continuité dans l'appréciation des dangers et coordonner le réseau de surveillance et les procédures d'alarmes.

GRAND OBJECTIF 5

Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

- 5.1** Par une entrée géographique :

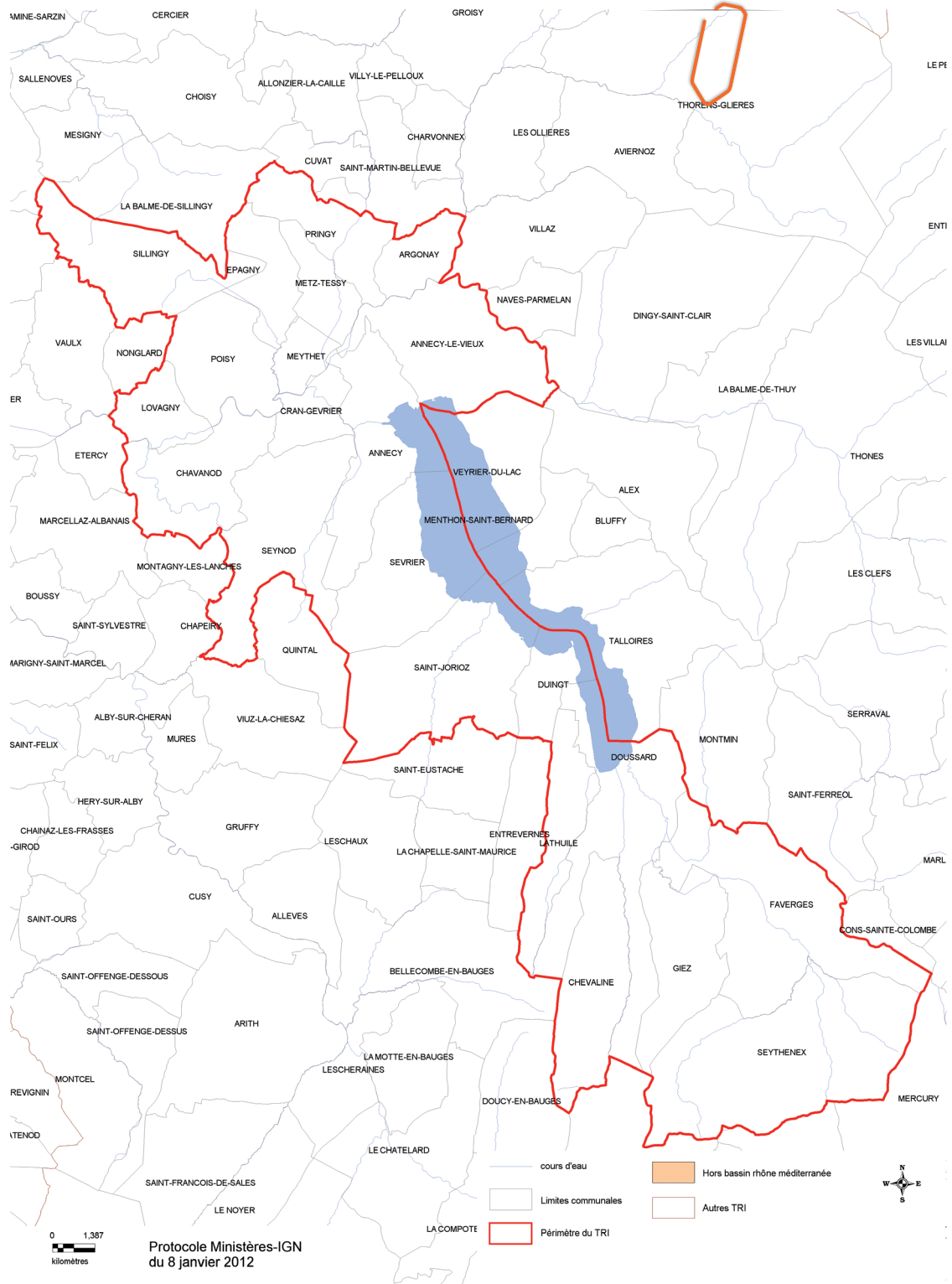
Caractériser le risque inondation sur les secteurs exposés mais orphelins d'étude hydraulique.
- 5.2** Par une entrée thématique :

Caractériser le risque inondation dans ses spécificités liées à la configuration du bassin versant de l'Arve (transport solide, risque d'engravement, impacts du changement climatique, fonctionnement des systèmes d'endiguement en régime torrentiel, prise en compte du ruissellement pluvial...).

TRI D'ANNECY

1 Présentation du TRI

Périmètre du TRI - Carte de situation des communes concernées



Description du TRI

→	Type d'aléa (à l'origine de l'identification du TRI)	Débordements de cours d'eau pour : - <i>le Fier</i> - <i>le Lac</i> - <i>le Thiou</i> - <i>l'Eau Morte / Saint-Ruph</i> - <i>le Laudon</i>
→	Région	Rhône-Alpes
→	Département	Haute-Savoie
→	Composition administrative	Intercommunalités Communauté d'agglomération d'Annecy, communauté de communes de la rive gauche du lac d'Annecy, communauté de communes du pays de Faverges, communauté de communes Fier et Usse Communes Annecy-le-Vieux, Argonay, Pringy, Metz-Tessy, Epagny, Sillingy, Poisy, Methet, Annecy, Cran-Gevrier, Seynod, Chavanod, Lovagny, Sevrier, Saint-Jorioz, Duingt, Doussard, La Thuile, Chevaline, Giez, Seythenex, Faverges
→	Population/part de la population en EAIP	55 882 / 34,9 %
→	Emplois/part des emplois en EAIP	43 244 / 49,2 %
→	Dates des principaux événements du passé	Crues diverses selon les cours d'eau du TRI, les plus marquantes sur le lac sont celles de novembre 1944 et de février 1990.
→	Spécificité du territoire	Pôle économique important, le bassin annécien se structure avec un équilibre entre une activité industrielle à forte valeur ajoutée et un secteur tertiaire dynamique lié aux entreprises de haute-technologie. Selon le projet de DTADD Alpes du Nord, l'agglomération annécienne et d'une façon générale les rives du lac d'Annecy sont soumis à une très forte pression urbaine. Plus particulière sur le littoral lacustre, il est exercé une pression résidentielle et touristique qui se traduit par une urbanisation quasi continue des rives. La diversité du territoire s'exprime notamment par une occupation des sols et des activités à dominantes variées : urbaine, rurale, touristique. Deux facteurs ont favorisé le développement de l'agglomération d'Annecy : d'une part la configuration topographique en cuvette de son lieu d'implantation, d'autre part la présence du lac d'Annecy, qui fait de ce territoire un cadre de vie agréable. Du point de vue urbanistique, on rencontre plusieurs types d'occupation : résidentielle pavillonnaire, résidentielle collective, les commerces et les administrations, les zones d'activités économiques. Le développement de l'agglomération se fait au détriment de l'espace agricole voisin. La partie sud du lac contraste avec la moitié nord. Du fait de sa topographie non favorable à l'urbanisation, elle est restée plus naturelle (marais, vallées de l'Eau Morte et de l'Ire...). Cependant, il ne faut pas oublier les aménagements touristiques du bord du lac comme sur les autres communes riveraines et la présence d'un bourg important, celui de Faverges.

Principaux résultats de la cartographie du TRI

Le 20 décembre 2013, le préfet coordonnateur de bassin a arrêté la cartographie de ces TRI suite à une consultation des parties prenantes de deux mois qui a été menée entre le 15 septembre 2013 et le 15 novembre 2013.

Cours d'eau cartographiés

Sur ce TRI, les inondations causées par le Fier, le Lac, le Thiou, le Laudon, l'Eau Morte / Saint-Ruph et l'Ire ont été identifiées comme phénomènes prépondérants.

Pendant l'exercice de cartographie, il avait été envisagé de rajouter le Nant du Villard, mais faute de données suffisantes pour l'événement extrême (débits), ce dernier n'a pas pu être cartographié.

Par ailleurs, faute de données suffisantes concernant les événements fréquents et moyens de l'Ire, ce dernier n'a pas non plus été cartographié.

Synthèse des cartes de risque du TRI

L'ensemble des cartographies arrêtées pour le TRI est consultable sur internet à l'adresse suivante : <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/inondations/cartes.php>

L'analyse des cartes de risques d'inondation apporte des estimations de la population permanente et des emplois dans les différentes surfaces inondables, au sein de chaque commune du TRI. Le tableau ci-dessous apporte une synthèse de cette évaluation à l'échelle du TRI. En outre, ces résultats sont complétés par une comparaison de ces résultats avec la population communale totale et la population saisonnière moyenne.

Habitants permanents en 2010	162 415		
Taux d'habitants saisonniers	0,22		
Scénario	Fréquent	Moyen	Extrême
Habitants permanents en zone inondable	521	1 877	35 405
Emplois en zone inondable*	Entre 425 et 680	Entre 2 264 et 3 605	Entre 26 796 et 40 439

* L'évaluation du nombre d'emplois présents dans les différentes surfaces inondables se présente sous forme de fourchette (minimum-maximum). Elle a été définie en partie sur la base de données SIRENE de l'INSEE. L'exploitation de ce fichier qui ne mentionne pas les effectifs salariés ni ne géolocalise ses données contraint à une présentation de l'estimation sous forme d'intervalle.

Le Fier et ses affluents directs sont caractérisés par des crues rapides, qui peuvent prendre un caractère torrentiel.

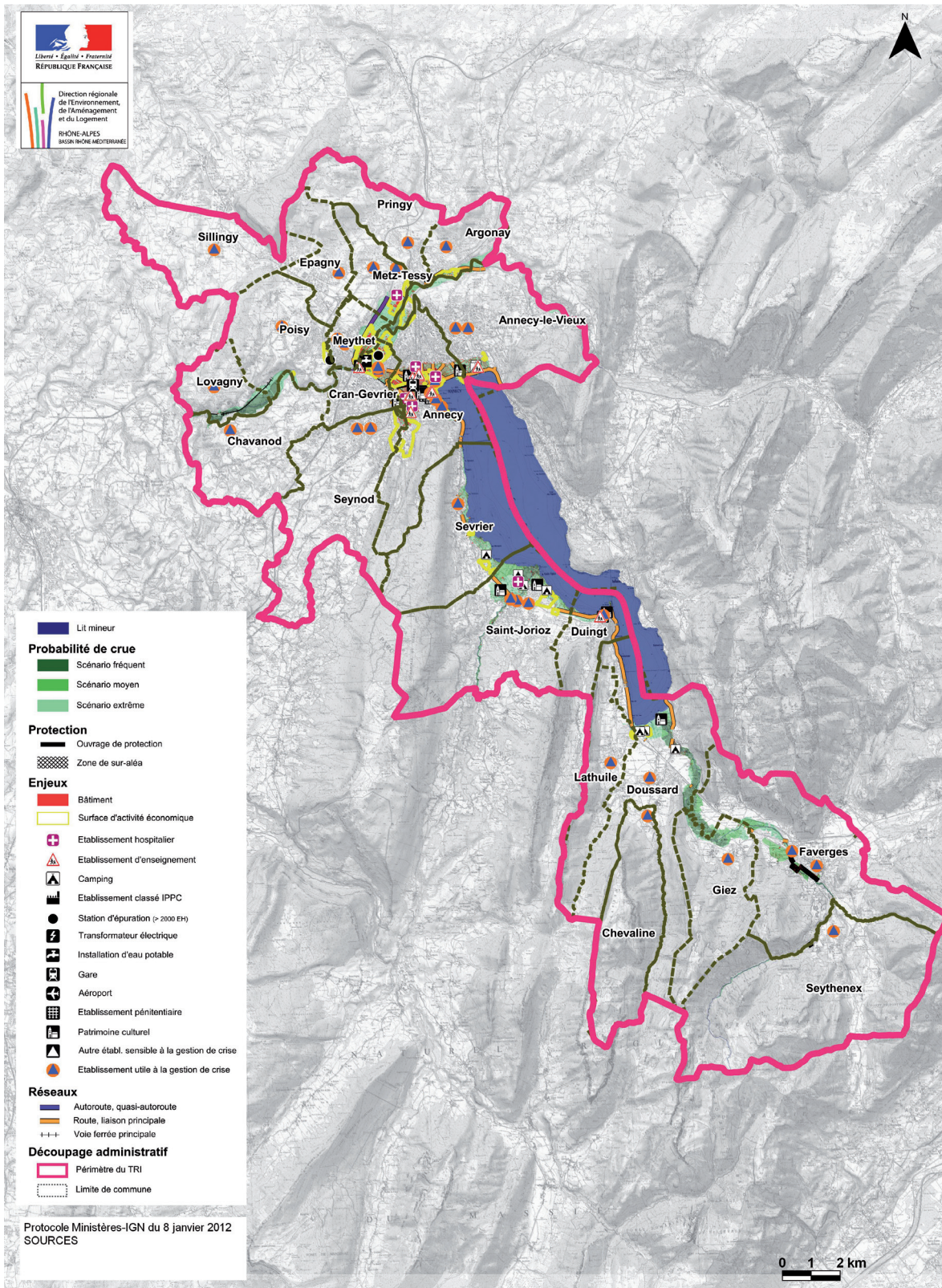
Le lac est concerné par des débordements sans vitesse et des remontées de nappe. Ce dernier phénomène n'est pas représenté par le présent exercice de cartographie. Cependant, même si les débordements du lac sont fréquents, les points bas les premiers touchés sont des espaces verts de l'agglomération d'Annecy (Le Paquier et les Marquisats). Ces secteurs assurent donc un rôle de zone d'expansion des crues limitant les inondations en centre-ville pour les crues fréquentes.

Le Thiou est quasiment entièrement artificialisé et canalisé dans la traversée de l'agglomération d'Annecy. Il est très dépendant du fonctionnement et de la gestion du lac.

Les affluents du lac (Laudon, Eau Morte / Saint-Ruph) sont caractérisés par des crues rapides voire torrentielle sur leur partie amont. La fin de leur parcours à proximité immédiate du lac se fait sur des terrains très plats ou en configuration de lit perché sur un cône de déjection.

↳ **TRI d'Anney**

Carte de risque
Débordement de cours d'eau



Les cartes ci-dessous présentent la répartition communale des habitants et des emplois en zone inondable pour chacune des 3 occurrences de crues cartographiées.

∨ **TRI d'Anney**

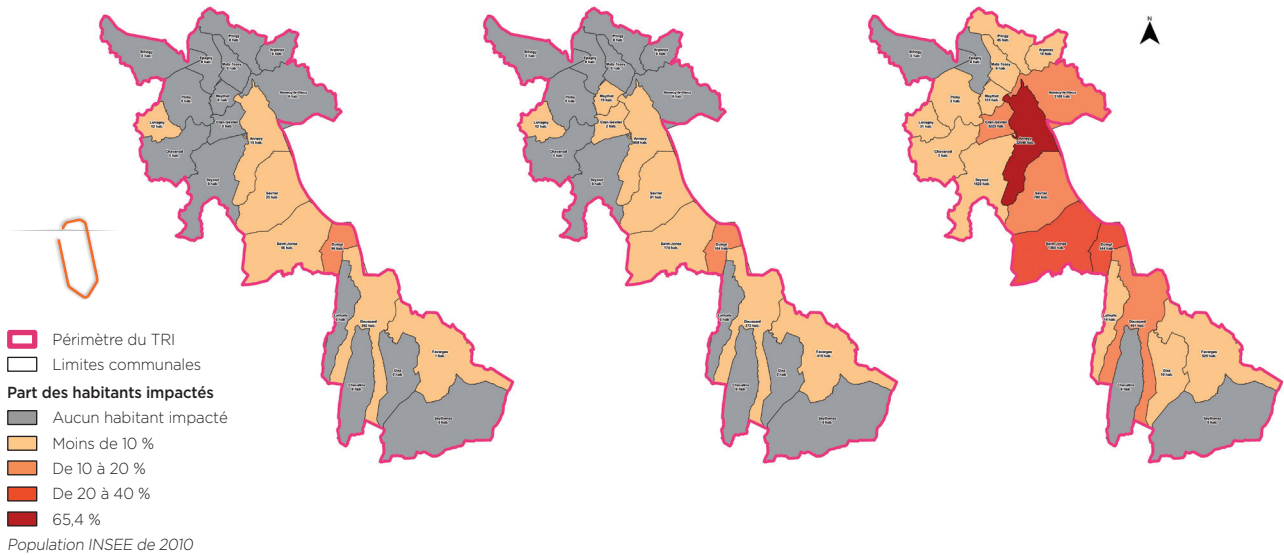
Débordement de cours d'eau

Indicateurs - **Part des habitants impactés**

∨ SCÉNARIO FRÉQUENT

∨ SCÉNARIO MOYEN

∨ SCÉNARIO EXTRÊME

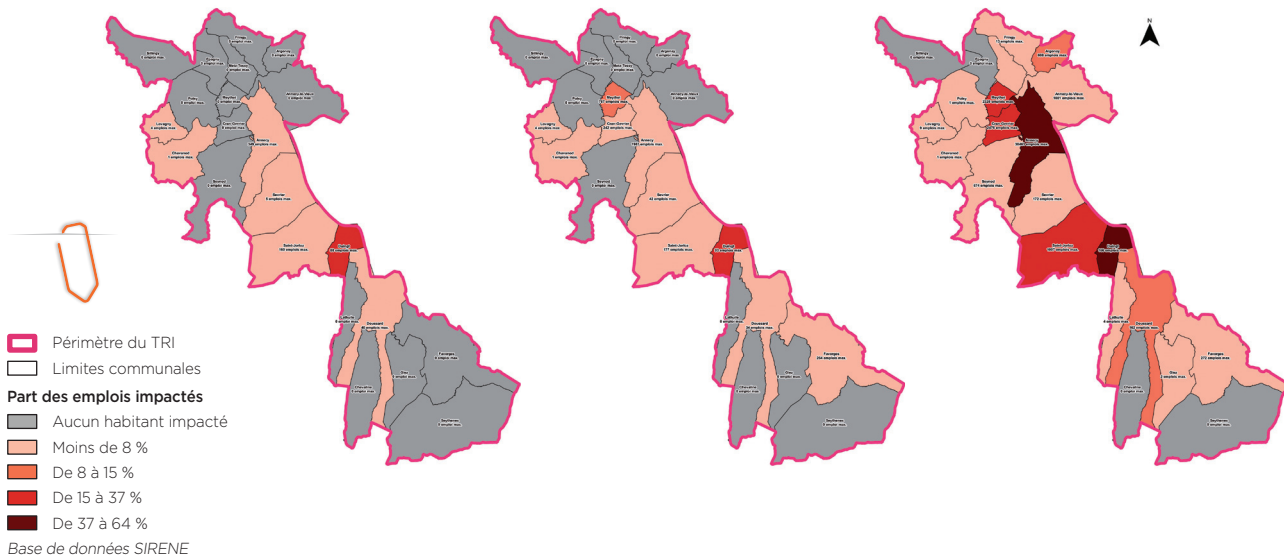


Indicateurs - **Part des emplois impactés**

∨ SCÉNARIO FRÉQUENT

∨ SCÉNARIO MOYEN

∨ SCÉNARIO EXTRÊME



Protocole Ministères - IGN du 8 janvier 2012

2 État des démarches en cours au regard des principaux leviers de la politique de gestion des risques d'inondation

Le TRI d'Annecy concerne 22 communes, toutes situées dans le périmètre du contrat de bassin du Fier et du lac d'Annecy. Le contrat de bassin est porté par la communauté de l'agglomération d'Annecy (C2A) qui a été désignée en 2009 structure porteuse officielle de la démarche d'élaboration du contrat. La C2A assure ce rôle en partenariat (politique et financier) avec les 7 communautés de communes du bassin versant : la CC du pays de Faverges, la CC de la Tournette, la CC de la rive gauche du lac d'Annecy, la CC des Vallées de Thônes, la CC du pays de Fillière, la CC Fier et Usses, la CC du Canton de Rumilly.

Sous l'impulsion du conseil général de la Haute Savoie, une réflexion a été engagée en 2005/2006 sur l'opportunité de la mise en œuvre d'un outil de gestion globale de l'eau à l'échelle du bassin versant du Fier (à l'exclusion du bassin du Chéran). Cette réflexion a abouti à la candidature du bassin versant du Fier et du lac d'Annecy pour l'élaboration d'un contrat de bassin et à son agrément préalable attribué le 22 octobre 2009 par le comité de bassin

Rhône-Méditerranée. Le comité de bassin Fier & Lac, instance de pilotage du contrat, a été installé le 7 janvier 2011.

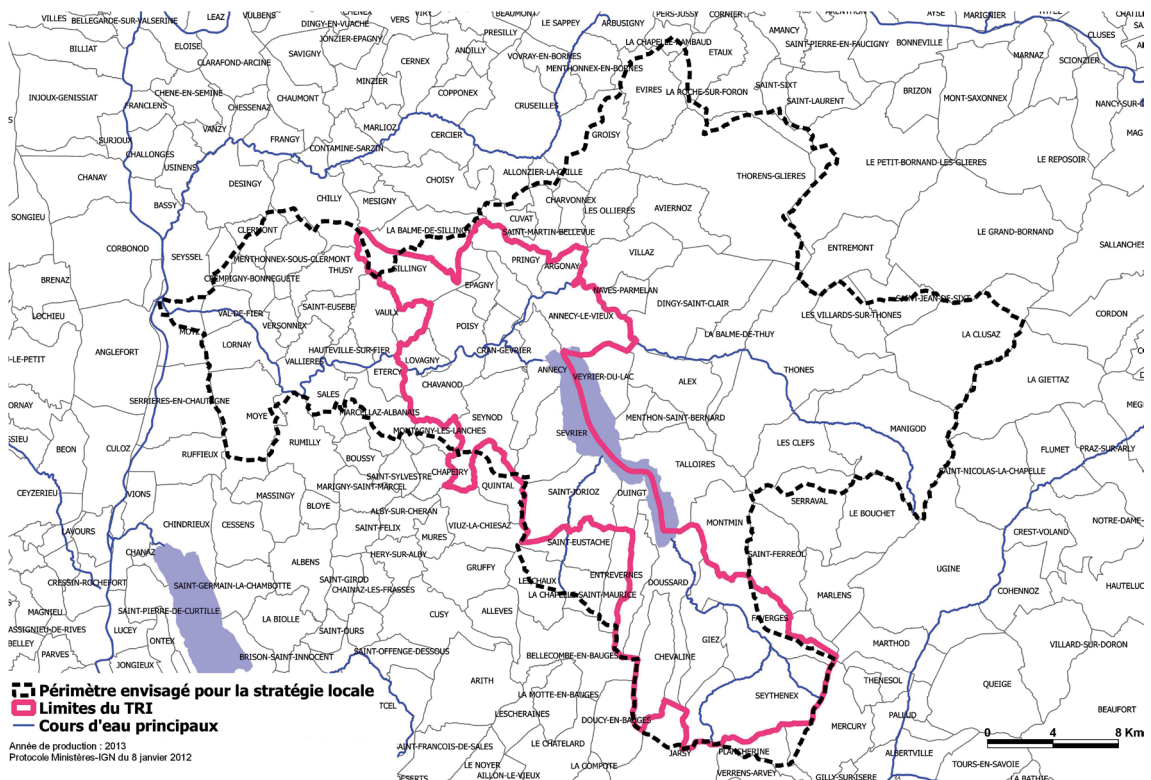
Le contrat est actuellement en phase d'élaboration, avec à l'appui plusieurs études en cours de réalisation. La signature du dossier définitif est programmée en 2016.

En termes de gestion du risque inondation, le territoire est couvert par des PPR multirisques ou des cartes d'aléa au 1/10 000° portées à connaissance des mairies.

Il n'y a pas aujourd'hui de gestion globale du risque inondation sur le territoire. C'est pourquoi, les objectifs retenus pour le TRI d'Annecy viseront à améliorer la connaissance globale du risque inondation à l'échelle du bassin versant hydrographie Fier et lac d'Annecy et à construire une gouvernance en lien avec la nouvelle compétence GEMAPI.

3 Synthèse des objectifs pour la stratégie locale

3-1 Périmètre de la stratégie locale de gestion des risques pour le TRI¹



¹ En application de l'article R566-14 du CE

3-2 Objectifs pour la stratégie locale de gestion des risques d'inondation du TRI

Les objectifs de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation sont répartis en 5 catégories établies en cohérence avec les grands objectifs du PGRI Rhône-Méditerranée.

GRAND OBJECTIF 1

Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation



GRAND OBJECTIF 2

Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques



GRAND OBJECTIF 3

Améliorer la résilience des territoires exposés

- 3.1** Secteur de Faverges : poursuite de la démarche d'organisation en termes de gestion des cours d'eau et des risques.

GRAND OBJECTIF 4

Organiser les acteurs et les compétences

- 4.1** Mise en place d'une gouvernance pour la SLGRI du TRI d'Annecy, en lien avec la nouvelle compétence GEMAPI introduite par la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles du 19 décembre 2013.

GRAND OBJECTIF 5

Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

- 5.1** Partager la connaissance existante sur le bassin versant hydrographique du Fier et lac d'Annecy afin de synthétiser et si possible réaliser un diagnostic général de ce bassin versant.

Description du TRI

→	Type d'aléa (à l'origine de l'identification du TRI)	Débordements de cours d'eau pour : - <i>la Leysse</i> - <i>l'Hyères</i> - <i>le Tillet</i> - <i>le Sierroz</i> - <i>le lac du Bourget</i>
→	Région	Rhône-Alpes
→	Département	Savoie
→	Composition administrative	Intercommunalités Communauté d'agglomération Chambéry Métropole, communauté d'agglomération du lac du Bourget, communauté de communes du pays de Montmélian (CCPM). Communes Apremont, Saint-Jeoire-Prieuré, Saint-Baldoph, Montagnole, Saint-Cassin, Vimines, Cognin, Jacob-Bellecombette, Chambéry, Barberaz, La Ravoire, Challes-les-Eaux, Barby, Saint-Alban-Leysse, Saint-Jean-d'Arvey, Bassens, La Motte-Servolex, Voglans, Sonnaz, Mery, Verel-Pragondran, Drumettaz-Clarafond, Viviers-du-Lac, Le Bourget-du-Lac, Tresserve, Aix-les-Bains, Mouxy, Pugny-Chatenod, Trévignin, Grésy-sur-Aix, Brison-Saint-Innocent
→	Population/part de la population en EAIP	87 666 / 51,7 %
→	Emplois/part des emplois en EAIP	68 768 / 83,0 %
→	Dates des principaux événements du passé	Crues récentes : novembre 1944, février 1990 (Leysse, Sierroz, lac du Bourget, Isère), décembre 1991, février 1995, juillet 1999 (Leysse), octobre 1980, novembre 2002 (Sierroz), mai 1999, mars 2001, janvier 2004
→	Spécificité du territoire	Pôle économique sans tradition industrielle affirmée, mais disposant d'une industrie sectorielle en émergence dans de nombreux domaines, le bassin Chambéry-Aix est selon le projet de DTADD Alpes du Nord soumis à une très forte pression urbaine. Contraint par un relief marqué, celle-ci tend à une consommation de l'espace dans la plaine de Chambéry, sur les piémonts et vers la vallée de l'Isère. Dans la continuité de l'agglomération de Chambéry-Aix-les-Bains, une pression résidentielle, économique et touristique est également exercée sur la partie littorale du lac du Bourget.

Principaux résultats de la cartographie du TRI

Le 1^{er} août 2014, le préfet coordonnateur de bassin a arrêté la cartographie de ce TRI suite à une consultation des parties prenantes de 2 mois qui a été menée entre le 15 avril et le 7 juin 2014.

Cours d'eau cartographiés

Sur ce TRI, les inondations causées par la Leyse, l'Hyères, le Tillet, le Sierroz et le lac du Bourget ont été identifiées comme phénomènes prépondérants. Les principaux affluents de la Leyse ont également été étudiés pour les crues fréquente et moyenne mais par souci d'homogénéité de représentation - leur crue millénaire n'a pas été étudiée - seules les confluences seront représentées.

Synthèse des cartes de risque du TRI

L'ensemble des cartographies arrêtées pour le TRI est consultable sur internet à l'adresse suivante : <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/inondations/cartes.php>

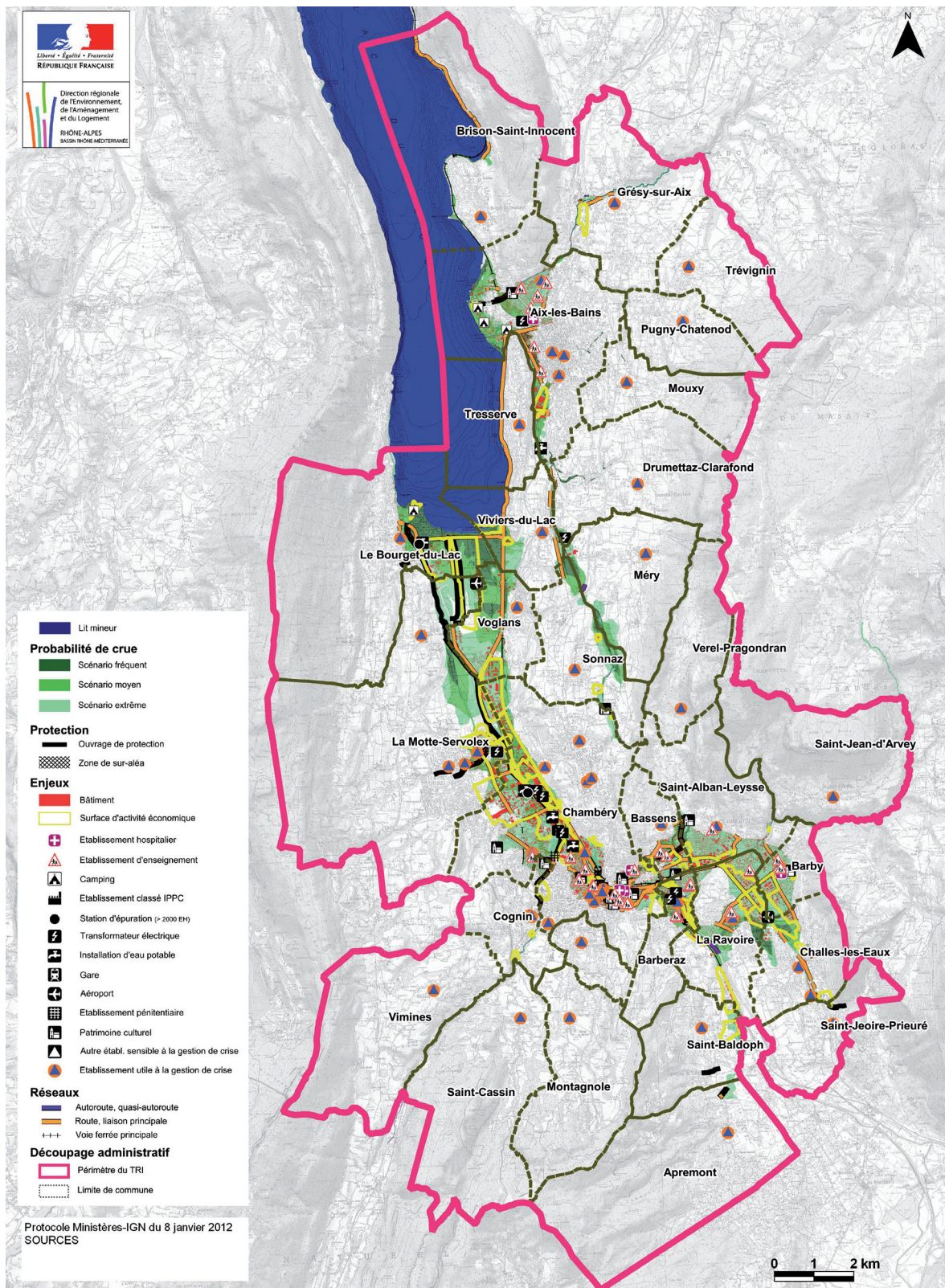
L'analyse des cartes de risques d'inondation apporte des estimations de la population permanente et des emplois dans les différentes surfaces inondables, au sein de chaque commune du TRI. Le tableau ci-dessous apporte une synthèse de cette évaluation à l'échelle du TRI. En outre, ces résultats sont complétés par une comparaison de ces résultats avec la population communale totale et la population saisonnière moyenne saisonnière.

Habitants permanents en 2010	170 362		
Taux d'habitants saisonniers	0,20		
Scénario	Fréquent	Moyen	Extrême
Habitants permanents en zone inondable	3 031	7 548	45 843
Emplois en zone inondable*	Entre 1 119 et 1 851	Entre 13 998 et 22 502	Entre 46 486 et 72 771

* L'évaluation du nombre d'emplois présents dans les différentes surfaces inondables se présente sous forme de fourchette (minimum-maximum). Elle a été définie en partie sur la base de données SIRENE de l'INSEE. L'exploitation de ce fichier qui ne mentionne pas les effectifs salariés ni ne géolocalise ses données conduit à une présentation de l'estimation sous forme d'intervalle.

↳ **TRI de Chambéry - Aix-les-bains**

Carte de risque
Débordement de cours d'eau



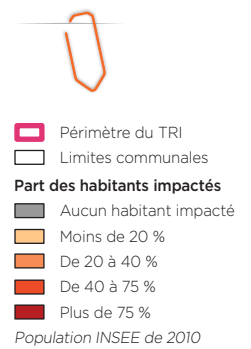
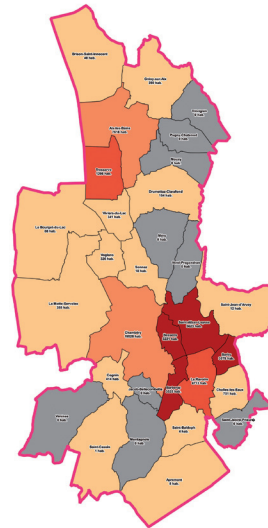
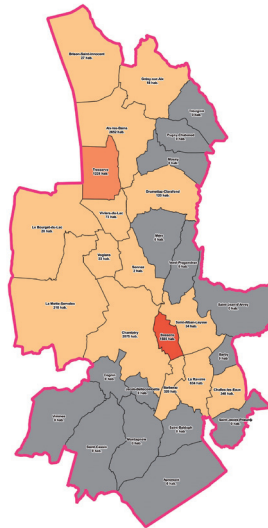
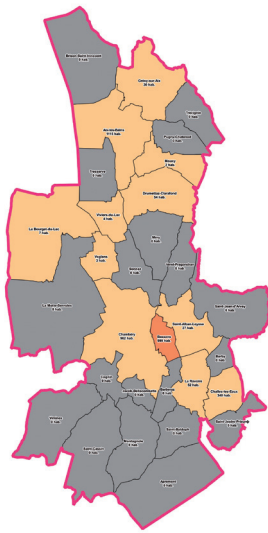
Les cartes ci-dessous présentent la répartition communale des habitants et des emplois en zone inondable pour chacune des 3 occurrences de crues cartographiées.

↓ **TRI de Chambéry - Aix-les-Bains**
 Débordement de cours d'eau
 Indicateurs - **Part des habitants impactés**

↓ SCÉNARIO FRÉQUENT

↓ SCÉNARIO MOYEN

↓ SCÉNARIO EXTRÊME

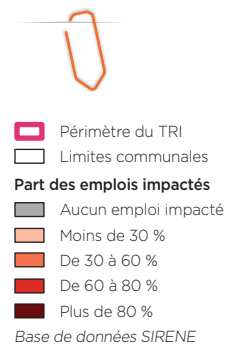
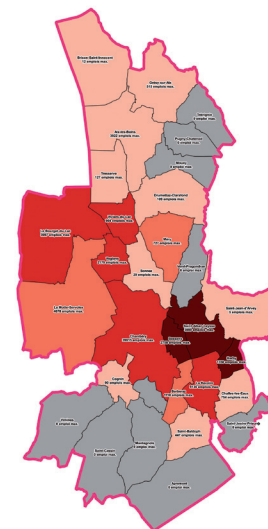
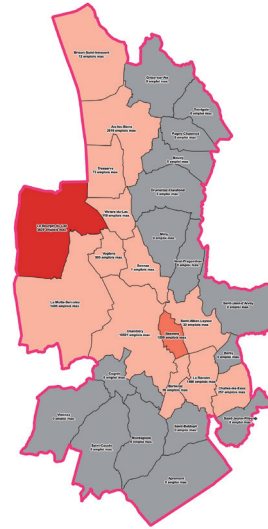
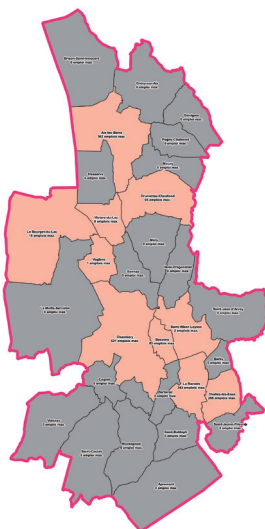


Indicateurs - **Part des emplois impactés**

↓ SCÉNARIO FRÉQUENT

↓ SCÉNARIO MOYEN

↓ SCÉNARIO EXTRÊME



Protocole Ministères - IGN du 8 janvier 2012

2 État des démarches en cours au regard des principaux leviers de la politique de gestion des risques d'inondation

Contrat de bassin versant

Un premier contrat de lac a été réalisé entre 2003 et 2009. Il a traité de la dépollution de l'eau, de la restauration des milieux aquatiques, de la gestion des crues, de l'action pédagogique et du suivi environnemental des milieux.

Un second contrat a été lancé en 2011. Il s'étalera sur une période de 6 années. Il décline les objectifs majeurs du SDAGE sur le bassin versant du lac.

PAPI lac du Bourget

Le CISALB, qui est la structure porteuse du contrat de bassin versant du lac du Bourget, est impliqué également dans le domaine des risques d'inondation et est la structure porteuse et d'animation du PAPI. Chambéry Métropole dispose de la compétence

rièrre sur l'agglomération chambérienne (bassin versant de la Leysse). Cette compétence comprend en particulier l'entretien des cours d'eau, les études et la réalisation des travaux hydrauliques, notamment ceux visant à la protection contre les inondations.

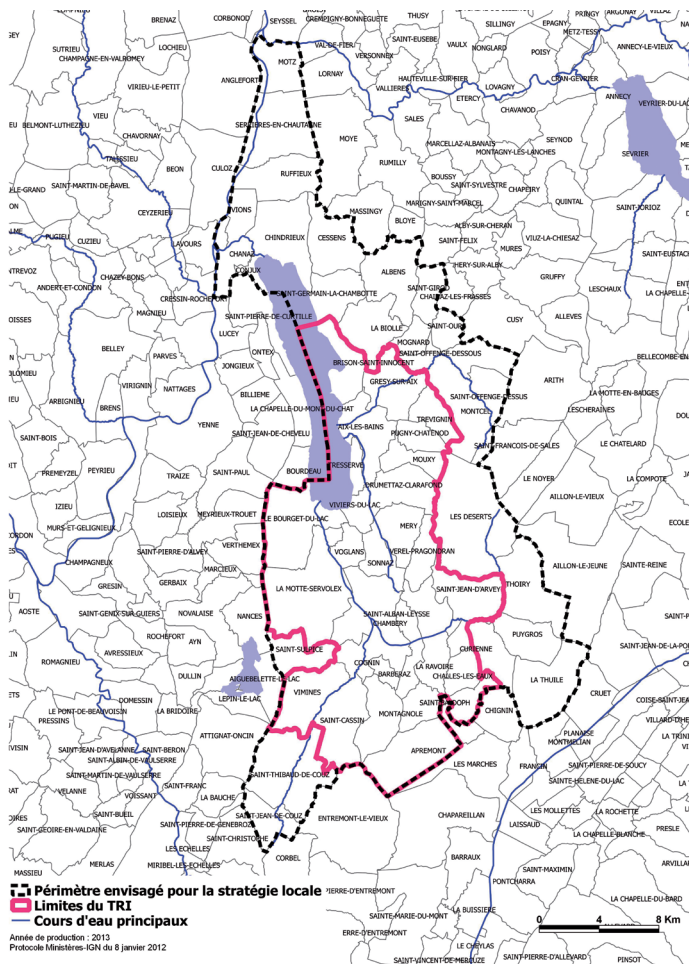
Sur le bassin aixois, la CALB est compétente pour l'entretien des cours d'eau.

Le périmètre du PAPI s'étend aux deux agglomérations ainsi qu'à l'Albanais. La Chautagne et le versant Est du massif de l'Épine ne sont pas concernés par les actions du programme.

Un premier PAPI s'est déroulé entre 2003 et 2009. Depuis 2010, c'est le PAPI 2 qui anime le territoire. Sa durée a été étendue jusqu'en 2014-15.

3 Synthèse des objectifs pour la stratégie locale

3-1 Périmètre de la stratégie locale de gestion des risques pour les TRI de Chambéry – Aix-les-Bains¹



¹ En application de l'article R566-14 du CE

3-2 Objectifs pour la stratégie locale de gestion des risques d'inondation du TRI

Les objectifs de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation sont répartis en 5 catégories établies en cohérence avec les grands objectifs du PGRI Rhône-Méditerranée.

GRAND OBJECTIF 1

Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

- 1.1 Réviser le PPRI du bassin chambérien (après les travaux prévus sur la Leysse dans la traversée de Chambéry et en respectant la doctrine digues).
- 1.2 Prendre en compte le PPRI du bassin aixois dans les PLU et SCoT.
- 1.3 Mener une étude de vulnérabilité des grands réseaux (communication, EDF, Gaz, Eau).

GRAND OBJECTIF 2

Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

- 2.1 Mener à bien le programme d'action de Chambéry Métropole et de la CALB : digues et bassins de rétention.
- 2.2 Prendre en compte le transport solide dans la gestion des inondations.

GRAND OBJECTIF 3

Améliorer la résilience des territoires exposés

- 3.1 Articuler la prévision des crues du Rhône et l'annonce des variations des niveaux du lac du Bourget.
- 3.2 Organiser un système de mesure pour améliorer la connaissance pluviométrique du territoire, étudier l'implantation d'un radar permettant de couvrir le territoire.
- 3.3 Organiser un système d'alerte à partir du réseau de mesure.

GRAND OBJECTIF 4

Organiser les acteurs et les compétences

- 4.1 Adapter l'organisation actuelle de gestion du risque inondation à la mise en place de la nouvelle compétence GEMAPI introduite par la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles du 19 décembre 2013.

GRAND OBJECTIF 5

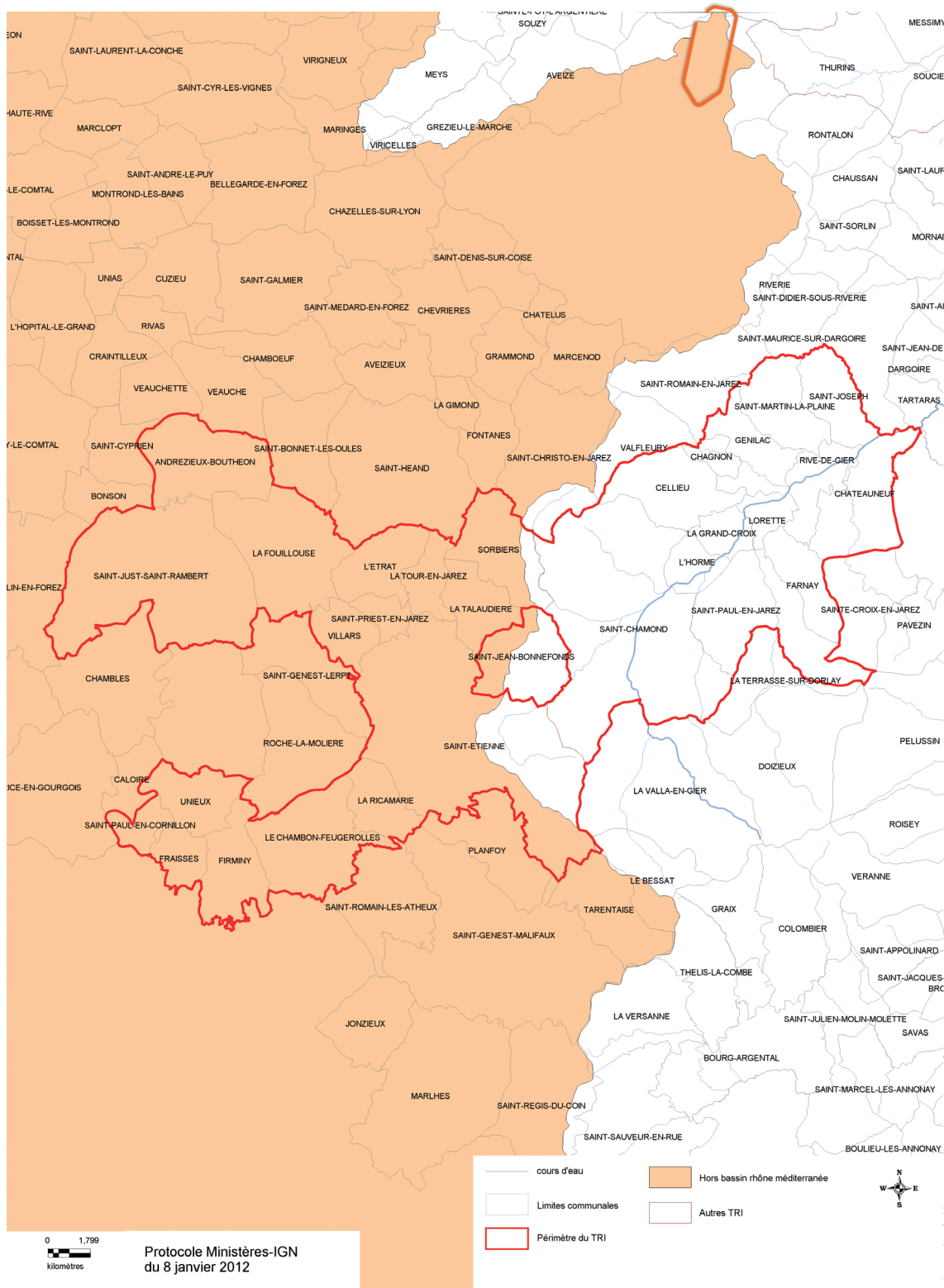
Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

- 5.1 Étudier les cours d'eau orphelins d'études hydrauliques.
- 5.2 Poursuivre les travaux de pédagogie prévus au PAPI.
- 5.3 Mettre en place des repères de crues.

TRI DE SAINT-ÉTIENNE

1 Présentation du TRI

Périmètre du TRI - Carte de situation des communes concernées



Description du TRI

→	Type d'aléa (à l'origine de l'identification du TRI)	Débordements de cours d'eau pour : - <i>le Gier (Rhône-Méditerranée)</i> - <i>l'Ondaine (Loire-Bretagne)</i> - <i>le Furan (Loire-Bretagne)</i>	
→	Région	Rhône-Alpes	
→	Département	Loire	
→	Composition administrative	<p>Intercommunalités Saint-Étienne Métropole</p> <p>Communes - <i>Sur le bassin Rhône-Méditerranée :</i> Saint-Joseph, Chateauneuf, Saint-Martin-la-Plaine, Rive-de-Gier, Genilac, Lorette, Farnay, Chagnon, Cellieu, La Grand-Croix, Saint-Paul-en-Jarez, L'Horme, Saint-Chamond, Saint-Étienne - <i>Sur le bassin Loire-Bretagne :</i> Sorbiers, La Talaudière, Saint-Jean-de-Bonnefonds, Saint-Étienne, La Tour-en-Jarez, L'Etrat, Saint-Priest-en-Jarez, Villars, Saint-Genest-Lerpt, La Ricamarie, Roche-la-Molière, Le Chambon-Feugerolles, Firminy, Fraisses, Saint-Paul-en-Cornillon, Caloire, Unieux, La Talaudière et Sorbiers</p>	
→	Population/part de la population en EAIP	District Hydrographique concerné	
		Rhône-Méditerranée	20 913
		Loire-Bretagne	80 510
		Total inter-bassin	101 423
→	Emplois/part des emplois en EAIP	District Hydrographique concerné	
		Rhône-Méditerranée	12 084
		Loire-Bretagne	58 096
		Total inter-bassin	70 180
→	Dates des principaux événements du passé	Crues récentes du Gier : décembre 2003, novembre 2008	
→	Spécificité du territoire	<p>Principal pôle structurant à l'Ouest de la région Rhône-Alpes en articulation avec le Massif Central, la proximité de l'agglomération stéphanoise avec Lyon et l'intensité des relations historiques par la vallée du Gier et la vallée du Rhône entraîne des complémentarités de ce territoire avec l'agglomération lyonnaise.</p> <p>Soumis à une pression urbaine marquée entre Saint-Étienne et Lyon, marqué par une infrastructure autoroutière, la vallée du Gier est fortement urbanisée le long du lit majeur du cours d'eau rendant ce territoire particulièrement exposé aux inondations du Gier.</p>	

Principaux résultats de la cartographie du TRI

Les préfets coordonnateurs de bassin Rhône-Méditerranée et Loire-Bretagne ont arrêté la cartographie de ce TRI en août 2014, suite à une consultation des parties prenantes de deux mois qui a été menée entre le 17 janvier 2014 et le 17 mars 2014 pour le TRI de Saint-Étienne.

Cours d'eau cartographiés

Compte-tenu de l'état des connaissances disponibles sur le TRI de Saint-Étienne, la cartographie des phénomènes d'inondation a été élaborée pour les débordements des bassins versants du Gier, du Furan et de l'Ondaine.

Synthèse des cartes de risque du TRI

L'ensemble des cartographies arrêtées pour le TRI est consultable sur internet à l'adresse suivante : <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/inondations/cartes.php>

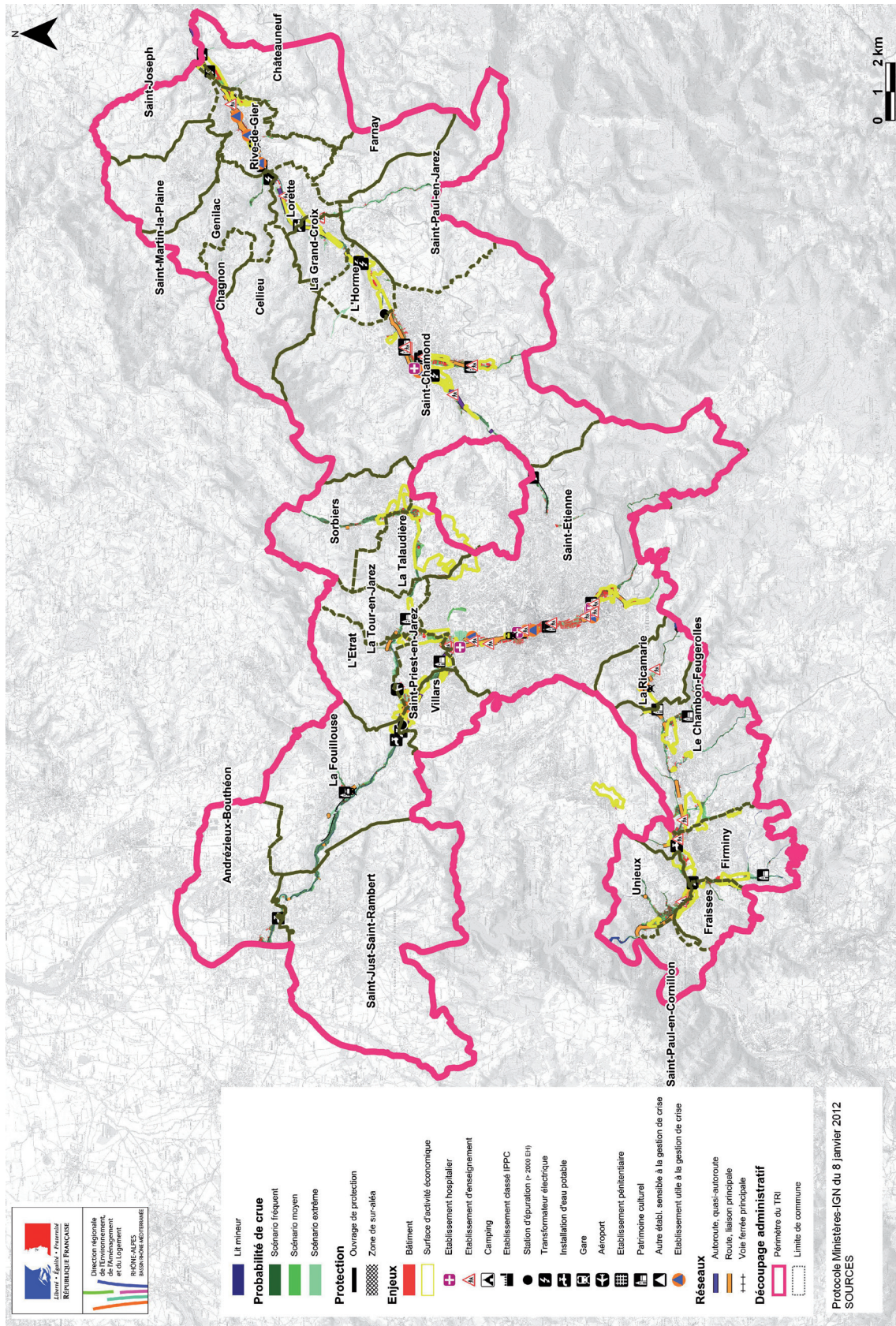
L'analyse des cartes de risques d'inondation apporte des estimations de la population permanente et des emplois dans les différentes surfaces inondables, au sein de chaque commune du TRI. Le tableau ci-dessous apporte une synthèse de cette évaluation à l'échelle du TRI. En outre, ces résultats sont complétés par une comparaison de ces résultats avec la population communale totale et la population saisonnière moyenne saisonnière.

Habitants permanents en 2010	366 955		
Taux d'habitants saisonniers	0,04		
Scénario	Fréquent	Moyen	Extrême
Habitants permanents en zone inondable	3 777	12 655	36 824
Emplois en zone inondable*	Entre 2 193 et 3 521	Entre 6 817 et 10 885	Entre 21 429 et 33 024

* L'évaluation du nombre d'emplois présents dans les différentes surfaces inondables se présente sous forme de fourchette (minimum-maximum). Elle a été définie en partie sur la base de données SIRENE de l'INSEE. L'exploitation de ce fichier qui ne mentionne pas les effectifs salariés ni ne géolocalise ses données contraint à une présentation de l'estimation sous forme d'intervalle.

↳ TRI de Saint Étienne

Carte de risque
Débordement de cours d'eau



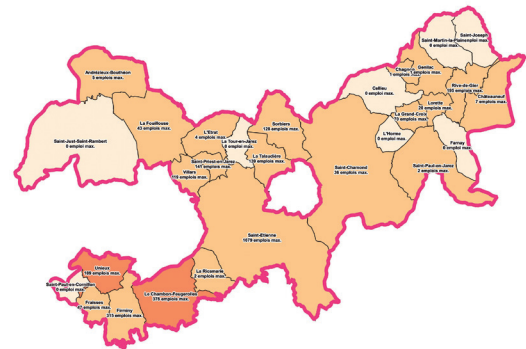
Les cartes ci-dessous présentent la répartition communale des habitants et des emplois en zone inondable pour chacune des 3 occurrences de crues cartographiées.

▼ **TRI de Saint Étienne**
 Débordement de cours d'eau
 Indicateurs - **Part des habitants impactés**

Indicateurs - **Part des emplois impactés**

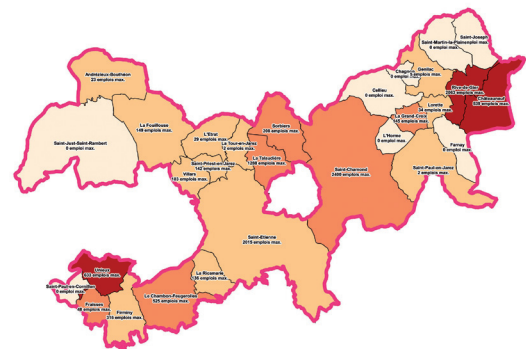
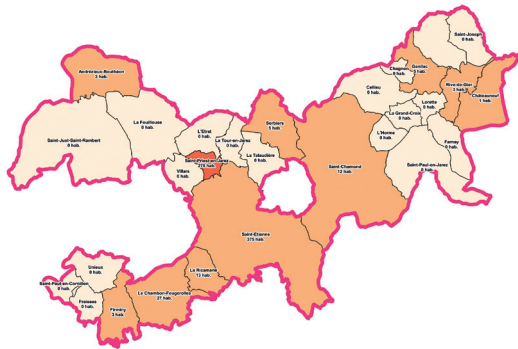
▼ SCÉNARIO FRÉQUENT

▼ SCÉNARIO FRÉQUENT



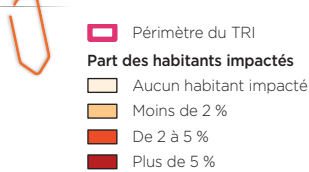
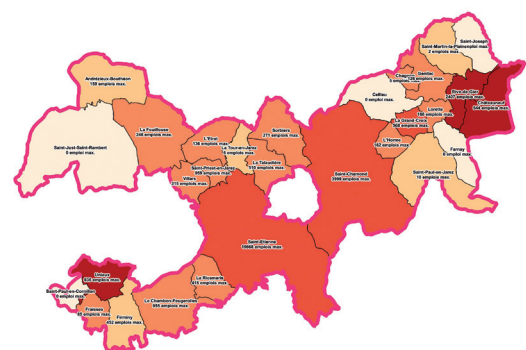
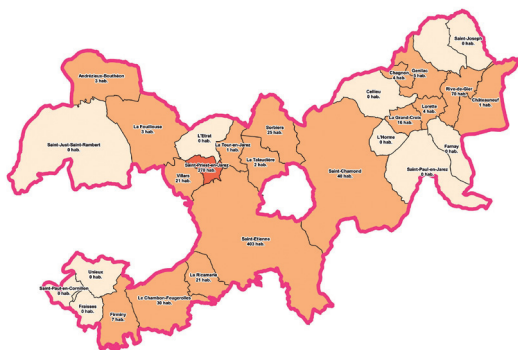
▼ SCÉNARIO MOYEN

▼ SCÉNARIO MOYEN

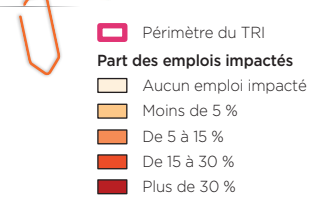


▼ SCÉNARIO EXTRÊME

▼ SCÉNARIO EXTRÊME



Population INSEE de 2010



Base de données SIRENE

2 État des démarches en cours au regard des principaux leviers de la politique de gestion des risques d'inondation

À l'échelle du TRI de Saint-Étienne, Saint-Étienne Métropole (SEM) porte des contrats de rivière sur les trois bassins versants : le Gier, l'Ondaine et le Furan.

Le bassin versant du Furan a fait l'objet d'un dispositif global de gestion des inondations dans le cadre du premier appel à projet des PAPI. Un second projet de PAPI est en cours d'élaboration par la communauté d'agglomération de Saint-

Étienne. Cette structure porte également un PAPI d'intention sur le bassin versant du Gier et élabore un projet de PAPI pour le bassin versant de l'Ondaine.

La vallée du Gier fait l'objet d'un PPRI prescrit en septembre 2009, la vallée de l'Ondaine fait l'objet d'un PPRI prescrit en octobre 2009.

La vallée du Furan a un PPRI approuvé le 30 novembre 2005.

3 Synthèse des objectifs pour la stratégie locale

Le TRI de Saint-Étienne est concerné par deux bassins hydrographiques : Rhône-Méditerranée pour le Gier, et Loire-Bretagne pour l'Ondaine.

Le bassin versant du Gier est intégré dans la SLGRI du TRI de Lyon - en lien avec le PGRI Rhône-Méditerranée. Pour connaître les objectifs de la SLGRI du TRI de Lyon, se reporter au paragraphe

correspondant du PGRI Rhône-Méditerranée. Les bassins versants du Furan et de l'Ondaine auront une SLGRI du TRI de Saint-Étienne intégré dans le PGRI Loire-Bretagne. Pour connaître les objectifs de la SLGRI du TRI de Saint-Étienne, se reporter au paragraphe correspondant du PGRI Loire-Bretagne.

TRI D'ALÈS

1 Présentation du TRI

Périmètre du TRI - Carte de situation des communes concernées



Description du TRI

→	Type d'aléa (à l'origine de l'identification du TRI)	Débordements de cours d'eau pour : - la Cèze - le Gardon d'Alès - les Gardons d'Anduze, de Mialet et de Saint-Jean
→	Région	Languedoc-Roussillon
→	Département	Gard
→	Composition administrative	Intercommunalités Communauté d'agglomération du Grand Alès en Cévennes, communauté de communes Autour d'Anduze, communauté de communes Cèze Cévennes, communauté de communes de la région de Vézénobres, communauté de communes du pays Grand Combien, communauté de communes Vivre en Cévennes Communes Alès, Anduze, Bagard, Boisset et Gaujac, Cendras, Gémérargues, Les Mages, Méjannes-les-Alès, Mons, Rousson, Saint-Ambroix, Saint-Bres, Saint-Christol-les-Ales, Saint-Hilaire de Brethmas, Saint-Jean-de-Valerisclé, Saint-Jean-du-Pin, Saint-Julien-de-Cassagnas, Saint-Julien-Les-Rosiers, Saint-Martin-de-Valgalmgues, Saint-Privat-des-Vieux, Saint-Victorde-Malcap, Salindres, La Grand Combe, Les Salles du Gardon, Branoux les Taillades, Sainte-Cécile-d'Andorge, Bessèges, Bordezac, Gagnières, Saint-Jean-du-Gard, Thoiras, Corbes, Molières-sur-Cèze, Meyrannes, Cardet, Lezan et Massillargues Attuech
→	Population/part de la population en EAIP	39 149 / 35 %
→	Emplois/part des emplois en EAIP	17 910 / 45 %
→	Dates des principaux événements du passé	Les premiers dommages du territoire sont concernés par des crues très fréquentes (2 à 3 ans). Parmi les dernières crues de grande ampleur qui ont touché le territoire, on peut citer les crues de 1958 et septembre 2002.
→	Spécificité du territoire	Le TRI d'Alès concerne le département du Gard (30) et compte 37 communes, soumises aux débordements de cours d'eau, notamment du Cèze et des Gardons (d'Alès, d'Anduze, de Saint-Jean et de Mialet). Il regroupe 115 744 habitants permanents. Sa population saisonnière s'élève à 30 195 habitants, soit 26 % du nombre total d'habitants permanents du TRI. Ses enjeux économiques sont principalement liés à son activité touristique estivale (avec une capacité annuelle d'hébergement de plus de 20 000 personnes). La reconversion du territoire au tourisme entraîne une augmentation des populations exposées, y compris au printemps et en automne, au moment où le risque de crue est important. De plus, Alès est caractérisé par une baisse de population mais un accroissement de 38 % de l'urbanisation en zone inondable entre 1970-2000. Cet accroissement est principalement lié à la création de zones industrielles et commerciales, au mitage, et la densification de l'habitat péri-urbain. De plus, la proximité de l'agglomération d'Avignon soumet le secteur à une pression démographique importante, augmentant ainsi le niveau de risque.

Principaux résultats de la cartographie du TRI

Le 20 décembre 2013, le préfet coordonnateur de bassin a arrêté la cartographie de ces TRI suite à une consultation des parties prenantes de deux mois qui a été menée entre le 15 septembre 2013 et le 15 novembre 2013.

Cours d'eau cartographiés

Ce territoire est concerné par des crues de type cévenol ou méditerranéen extensif de forte intensité (crues très rapides), ces crues torrentielles fréquentes peuvent être meurtrières compte-tenu de l'exposition des enjeux du territoire.

Les phénomènes d'inondation identifiés comme prépondérant sur le TRI concernent les débordements de la Cèze et des Gardons.

Enfin, il convient de rappeler que cette cartographie du TRI est partielle, en raison d'indisponibilité de la donnée sur les cours d'eau secondaires. En effet, tous les cours d'eau (dont les affluents) n'ont pas été étudiés, ce qui conduit à une analyse non exhaustive des enjeux sociaux et économiques sur l'ensemble du TRI.

Synthèse des cartes de risque du TRI

L'ensemble des cartographies arrêtées pour le TRI est consultable sur internet à l'adresse suivante : <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/inondations/cartes.php>

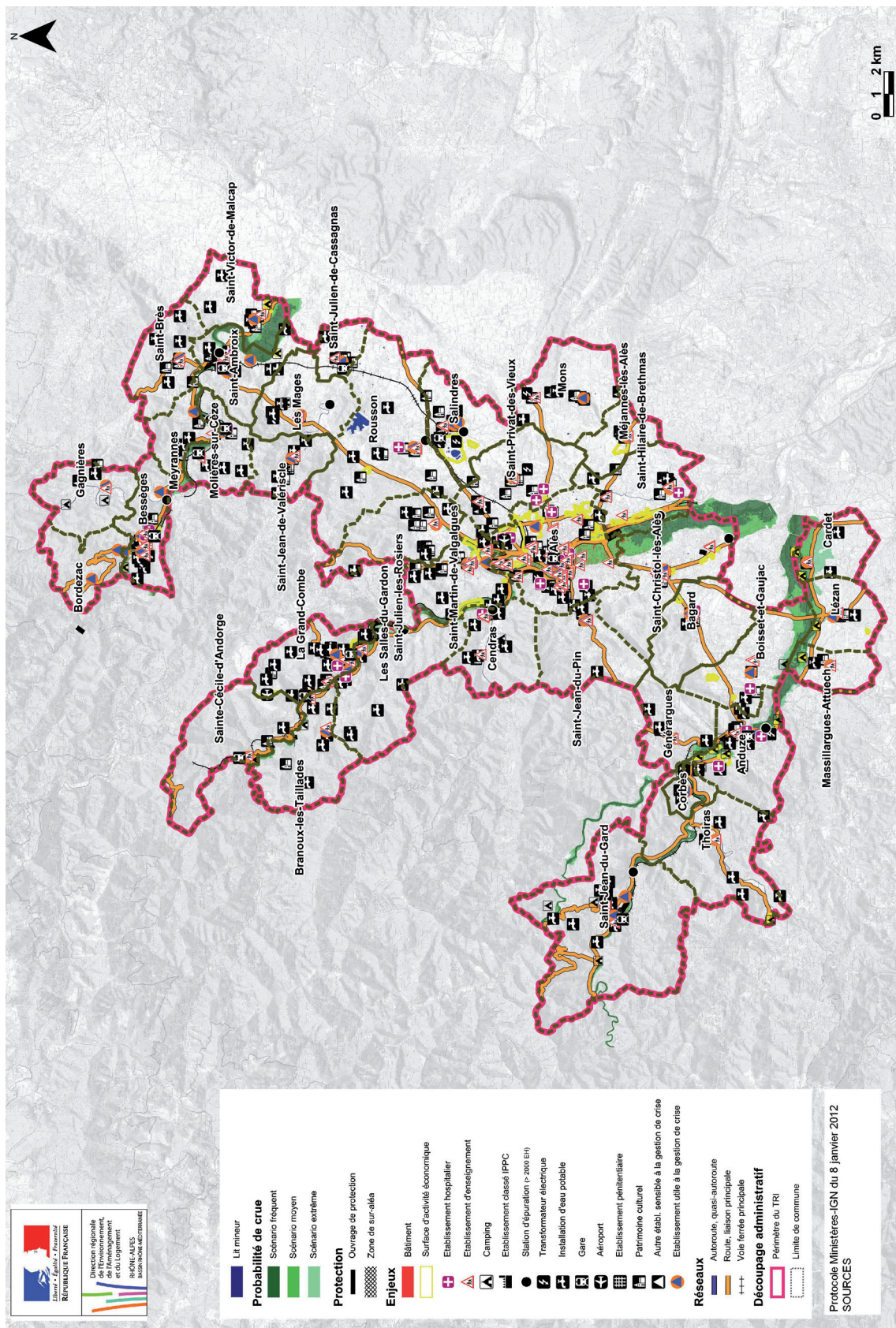
L'analyse des cartes de risques d'inondation apporte des estimations de la population permanente et des emplois dans les différentes surfaces inondables, au sein de chaque commune du TRI. Le tableau ci-dessous apporte une synthèse de cette évaluation à l'échelle du TRI. En outre, ces résultats sont complétés par une comparaison de ces résultats avec la population communale totale et la population saisonnière moyenne saisonnière.

Habitants permanents en 2010	115 744		
Taux d'habitants saisonniers	0,26		
Scénario	Fréquent	Moyen	Extrême
Habitants permanents en zone inondable	688	14 845	29 014
Emplois en zone inondable*	1 053	6 257	13 997

* L'évaluation du nombre d'emplois présents dans les différentes surfaces inondables se présente sous forme de fourchette (minimum-maximum). Elle a été définie en partie sur la base de données SIRENE de l'INSEE. L'exploitation de ce fichier qui ne mentionne pas les effectifs salariés ni ne géolocalise ses données contraint à une présentation de l'estimation sous forme d'intervalle.

↳ TRI d'Alès

Carte de risque
Débordement de cours d'eau



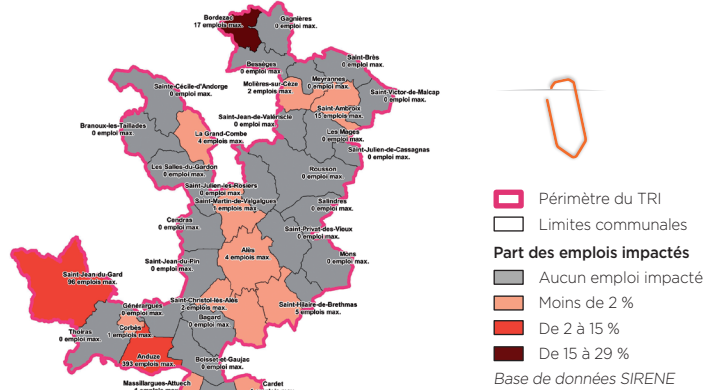
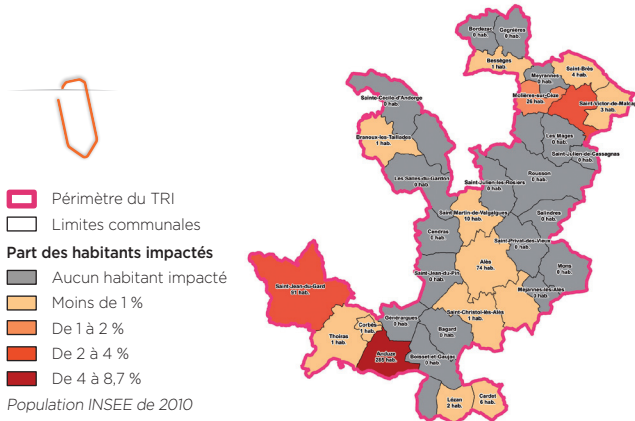
Les cartes ci-dessous présentent la répartition communale des habitants et des emplois en zone inondable pour chacune des 3 occurrences de crues cartographiées.

▼ **TRI d'Alès**
Débordement de cours d'eau
Indicateurs - **Part des habitants impactés**

Indicateurs - **Part des emplois impactés**

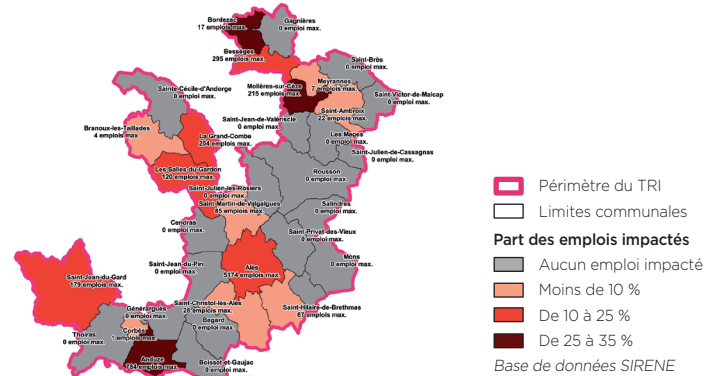
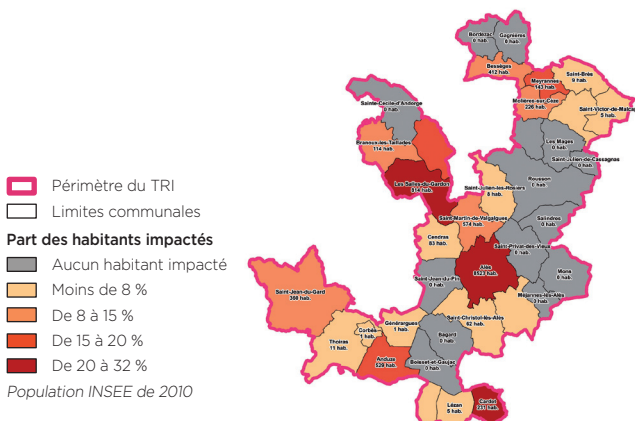
▼ SCÉNARIO FRÉQUENT

▼ SCÉNARIO FRÉQUENT



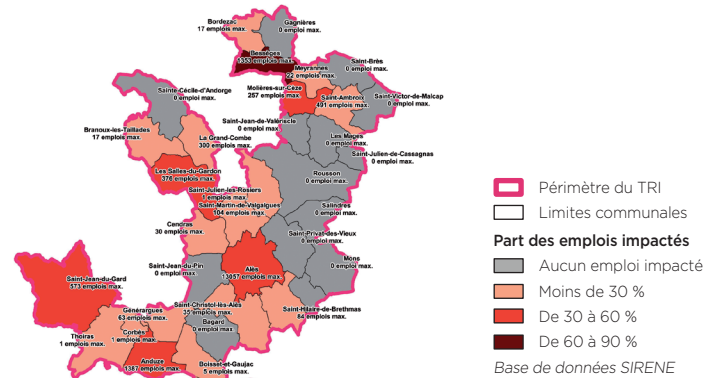
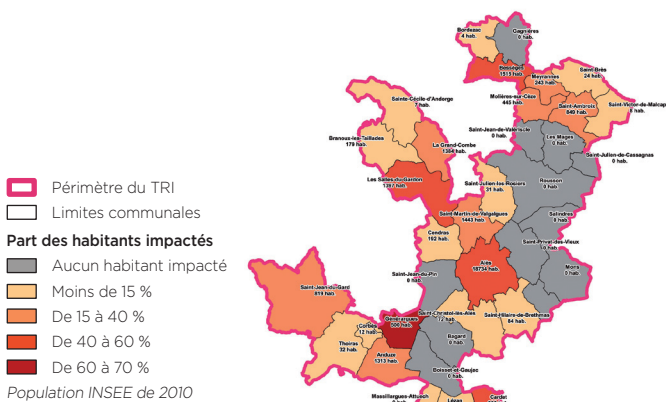
▼ SCÉNARIO MOYEN

▼ SCÉNARIO MOYEN



▼ SCÉNARIO EXTRÊME

▼ SCÉNARIO EXTRÊME



Protocole Ministères - IGN du 8 janvier 2012

2 État des démarches en cours au regard des principaux leviers de la politique de gestion des risques d'inondation

Le TRI d'Alès compte 37 communes concernées par des crues de type cévenol ou méditerranéen extensif de forte intensité (crues très rapides). Ces crues torrentielles fréquentes peuvent être meurtrières compte tenu de l'exposition des enjeux du territoire.

Les phénomènes d'inondation identifiés comme prépondérant sur le TRI concernent les débordements de la Cèze et des Gardons.

La configuration des vallées et le passé industriel du secteur font que l'habitat et les activités se concentrent en fond de vallée, le plus souvent derrière des digues, dans des secteurs facilement isolés en cas de forte crue coupant les routes.

À l'échelle du TRI plusieurs démarches de gestion sont engagées sur le territoire.

Sur le bassin versant des Gardons

Les crues des Gardons et de leurs affluents sont meurtrières du fait d'une pluviométrie exceptionnelle pour le territoire métropolitain. Les débits de pointe atteints conduisent à des hauteurs d'eau exceptionnelle. En septembre 2002, il s'est abattu plus de 700 mm / 24 h localement. Le débit de pointe maximum a avoisiné les 7 000 m³/s à Ners pour une hauteur d'eau de plus de 23 m au pont Saint Nicolas.

L'ampleur et la fréquence des crues majeures ont été à l'origine d'une structuration précoce des collectivités locales pour faire face à cet enjeu majeur. Dès 1993, une démarche de mise en place d'un schéma d'aménagement et de gestion de l'eau a été lancée. Le SAGE a été approuvé en 2001. **Le syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion équilibrée des Gardons (SMAGE)** a été créé en 1995. Il assure l'animation de la commission locale de l'eau et la révision du SAGE (validation fin 2013 par la CLE, phase administrative en cours). Il porte le contrat de rivière (2010-2015) et un plan d'actions et de prévention des inondations depuis 2004. Il a été reconnu établissement public territorial de bassin en 2011.

Afin de répondre aux besoins des 40 000 habitants en zone inondable, chaque maître d'ouvrage compétent en la matière porte des actions de prévention et de protection. Si le bilan du PAPI 2004-2012 est très favorable avec des actions innovantes comme l'opération ALABRI en Gardonnenque et la relocalisation des bâtiments les plus dangereux, il impose de poursuivre les efforts en matière de réduction du risque inondation et de profiter de l'importante mobilisation actuelle de l'ensemble des acteurs. En 2013, la convention pour un second PAPI a été signée programmant des actions jusqu'en 2017 dont les principaux objectifs constitueront la base de la stratégie locale du TRI d'Alès.

Sur le bassin versant de la Cèze et de l'Auzonnet

Dès 2011, **le syndicat mixte AB Cèze**, reconnu EPTB en 2013, a mis en œuvre un contrat de rivière puis, pour la période 2014-2016, un programme d'actions de prévention des inondations d'intention sur l'ensemble du bassin. Ces deux démarches structurantes pour le territoire, sont pilotées par le comité de rivière de la Cèze, qui regroupe les collectivités, les usagers de l'eau (agriculteurs, pêcheurs, établissements touristiques, associations de protection de l'environnement...) et les services de l'État.

Le programme d'action de prévention des inondations s'appuie sur un diagnostic fin du territoire. Celui-ci identifie que, bien que les principales zones d'enjeu soient situées à Bagnols-sur-Cèze (TRI d'Avignon) ainsi qu'à Bessèges et Saint-Ambroix (TRI d'Alès), c'est bien l'ensemble du bassin qui est concerné par les risques d'inondation. En effet que ce soit pour des questions de gestion, avec à l'amont le barrage écreteur de Sénéchas notamment, ou pour des questions de vulnérabilité, l'ensemble du bassin compte près de 15 000 personnes et plus de 4 000 emplacements de campings situés en zone inondable.

3 Synthèse des objectifs pour la stratégie locale

Préambule :

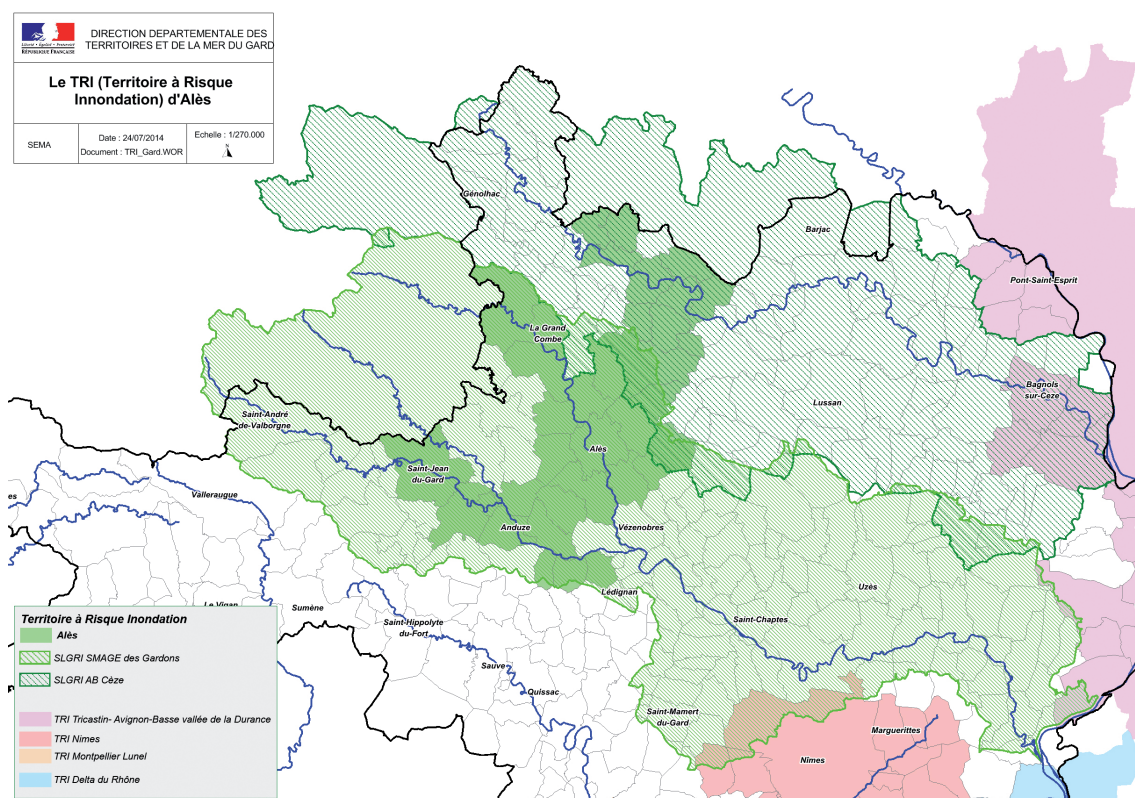
Le SMAGE des Gardons a organisé une concertation auprès des communes du périmètre du TRI d'Alès et de celui du bassin versant des Gardons afin de sensibiliser les acteurs locaux à la démarche et recueillir les premiers avis.

Par ailleurs le comité syndical du SMAGE des Gardons a adopté par délibération le principe d'une stratégie locale sur le périmètre du bassin versant

des Gardons, soit 172 communes et se propose comme structure porteuse de la stratégie.

Le président du syndicat AB Cèze a informé le préfet du Gard par courrier du 8 juillet 2014 du souhait du syndicat de porter une stratégie locale à l'échelle de son territoire afin de s'inscrire dans la continuité des démarches déjà engagées, notamment la démarche PAPI.

3-1 Périmètre de la stratégie locale de gestion des risques pour le TRI d'Alès¹



3-2 Socle commun pour le TRI

Deux stratégies locales ont été retenues sur le TRI d'Alès correspondant au bassin versant des Gardons et à celui de la Cèze. Ils sont tous deux limitrophes et présentent de nombreux points communs : contexte climatique (crues cévenoles) et géologique, taille, appartenance pour l'essentiel à un même département, structuration de l'intercommunalité, présence d'un EPTB, mise en place d'un contrat de rivière...

À ce titre, en préfiguration de ne présenter qu'une seule stratégie locale pour l'échéance de 2021, **le socle commun proposé sur le TRI d'Alès est le plus élargi possible et a été co-élaboré par le SMAGE des Gardons et AB Cèze.**

Ainsi, il présente des objectifs partagés par les deux stratégies locales. Le socle commun englobe entièrement les objectifs poursuivis par la stratégie locale du bassin versant des Gardons. Celle concernant le bassin versant de la Cèze comporte un objectif spécifique.

¹ En application de l'article R566-14 du CE

Les objectifs des 2 stratégies locales de gestion des risques d'inondation sont répartis en 5 catégories établies en cohérence avec les grands objectifs du PGRI Rhône-Méditerranée.

GRAND OBJECTIF 1

Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

- 1.1** Arrêter le développement de la vulnérabilité.
- 1.2** Adapter les enjeux aux risques.
- 1.3** Prendre en compte les risques liés aux ruisseaux couverts issus des anciennes activités minières sur l'amont du bassin de la Cèze.

GRAND OBJECTIF 2

Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

- 2.1** Préserver ou redéployer les fonctionnalités naturelles de rétention des cours d'eau (entretien de la végétation notamment).
- 2.2** S'assurer de la bonne gestion des ouvrages de ralentissement dynamique.
- 2.3** Réaliser et gérer des ouvrages de protection.
- 2.4** S'assurer du respect réglementaire en matière d'exploitation d'ouvrages hydrauliques.
- 2.5** Conforter les ouvrages existant le nécessitant.

GRAND OBJECTIF 3

Améliorer la résilience des territoires exposés

- 3.1** Maintenir et développer la culture du risque au sein de la population et des acteurs de la gestion du risque.
- 3.2** Favoriser l'appropriation des consignes en cas de crue par la population.
- 3.3** Développer une chaîne de gestion de crise opérationnelle (depuis la prévision jusqu'à la mise en œuvre des actions par les différents acteurs de la sécurité civile).

GRAND OBJECTIF 4

Organiser les acteurs et les compétences

- 4.1** Conforter la gestion de l'eau et des risques à l'échelle des bassins versants des Gardons et de la Cèze.
- 4.2** Assurer une bonne coordination entre les acteurs du territoire.
- 4.3** Engager une réflexion sur la répartition des compétences au regard des évolutions législatives apportées par la Loi MAPAM.
- 4.4** Faire émerger une gouvernance globale inter-bassins à l'échelle du TRI d'ici 2021.

GRAND OBJECTIF 5

Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

- 5.1** Accroître la connaissance en matière de vulnérabilité.
- 5.2** Participer à l'observatoire départemental des risques d'inondation sur la base d'indicateurs relatifs à la connaissance des risques et de partage des informations.